

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**du 14 octobre 2019**

## **Séance publique**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre à dix heures trente, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni en salle Kléber LOUSTAU de l'hôtel du département, sous la présidence de M. Nicolas PERRUCHOT.

### **Étaient présents :**

Mmes Geneviève BARABAN, Marie-Pierre BEAU, Christina BROWN, Dominique CHAUMEIL, Florence DOUCET, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Isabelle GASSELIN, Patricia HANNON, Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER, Catherine LHÉRITIER, Marie-Hélène MILLET, Maryse PERSILLARD, Geneviève REPINÇAY,

MM. Gilles CLÉMENT, Michel CONTOUR, Claude DENIS, Louis de REDON, Michel FROMET, Yves GEORGE, Philippe GOUET, Jean-Marie JANSSENS, Philippe MERCIER, Nicolas PERRUCHOT, Bernard PILLEFER, Benjamin VÉTELÉ.

### **Absents excusés :**

Mme Lionella GALLARD  
Mme Monique GIBOTTEAU  
M. Pascal BIOULAC  
M. Jacques MARIER

### **Pouvoirs:**

Mme Lionella GALLARD à M. Michel CONTOUR  
Mme Monique GIBOTTEAU à M. Philippe GOUET  
M. Pascal BIOULAC à M. Nicolas PERRUCHOT  
M. Jacques MARIER à Mme Isabelle GASSELIN

### **Assistaient à la séance :**

M. le directeur général des services départementaux,  
MM. les directeurs généraux adjoints des services départementaux  
Mmes et MM. les Directeurs et Chefs de service de l'administration départementale.

Président :

M. Nicolas PERRUCHOT

Vice-président siégeant à la tribune :

M. Bernard PILLEFER

Secrétaire de séance :

Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT

## M. LE PRÉSIDENT

Je clos la commission générale et je vais ouvrir la séance ce matin qui est consacrée principalement à cette décision modificative n° 2 et aux orientations budgétaires. Je ne rappelle pas les collègues qui sont absents et qui nous ont donné leur pouvoir, je pense que cela a été noté par la séance, sauf si vous voulez que je les répète. C'est parfait. Je désigne Claire FOUCHER-MAUPETIT comme secrétaire de séance, elle aura un double rôle ce matin puisqu'elle s'exprimera beaucoup.

Je vais ouvrir cette séance avec les traditionnelles questions d'actualité, encore une fois en remerciant du fond du cœur tous les organisateurs des rendez-vous de l'histoire, et en premier lieu Francis Chevrier, qui nous ont fait très plaisir car au moins à Blois, mais pendant quatre jours, nous avons beaucoup entendu parler italien. C'est une belle langue, c'est un beau pays et nous avons eu beaucoup d'échanges. Philippe pourra nous le dire quand il reviendra, c'est un pays où la gastronomie est aussi développée qu'en France parce que nous aimons beaucoup manger chez nous. Nous avons eu plaisir, je crois, à voir encore une fois des rencontres d'une grande qualité avec un public qui a été très important. Nous avons été ravis d'accueillir plusieurs centaines ou plusieurs milliers de professeurs d'histoire qui viennent de la France entière et qui arrivent très tôt maintenant. Je n'ai pas assisté à beaucoup de conférences, mais j'ai essayé de regarder comment les choses s'organisaient chez nous, je crois que nous avons accueilli près de 45 conférences ici au département. Ce qui m'a frappé c'est que beaucoup de jeunes sont venus cette année, il y avait beaucoup de jeunes dans les conférences et c'est un public très mélangé. Or, vous le savez, nous ne les voyons pas toujours dans nos réunions publiques quand nous faisons des campagnes électorales, nous ne les voyons pas toujours dans les journées cantonales ou les réunions de canton que je peux organiser avec vous.

*(Arrivée de M. Philippe SARTORI.)*

Je suis en train de dire du bien de l'Italie, cher Philippe, donc ta présence était requise. Je disais simplement que nous sommes évidemment ravis du succès de cette manifestation, c'est le 22<sup>e</sup> rendez-vous de l'histoire. Je n'oublie pas qu'il y avait en même temps Les Botaniques à Chaumont qui apparemment ont eu aussi beaucoup de succès, je n'ai pas pu m'y rendre et je le déplore, mais il faut parfois mieux caler nos agendas les uns et les autres. Il y a eu aussi un week-end sportif important. Certes, le SOR s'est fait sortir de la coupe de France, cher Louis, chère Isabelle, c'est dramatique, mais il reste le Blois Foot, Orchaise, je le dis parce que nous sommes avec Catherine, nous n'avons pas mis le maillot ce matin, nous aurions pu venir, mais Chouzy Orchaise qui est un tout petit club, a fait quatre tours de coupe de France et s'est fait sortir au 5<sup>e</sup> tour, mais à chaque fois a sorti des clubs plus importants. Nous sommes allés les encourager, y compris parfois sous la pluie et je vous demande d'être attentifs à ce club qui monte et qui est un club qualitatif. Plus sérieusement, la saison de basket s'est ouverte avec une belle victoire de l'ADA à Évreux. Ce n'était pas complètement attendu, ils ont fait apparemment un très bon match, tant mieux. Nous attendrons le premier match à domicile avec intérêt dans quelques jours, Fos-sur-Mer est un gros morceau et j'espère que nous serons nombreux à aller les encourager. Bernard qui suit toujours cela avec acuité, comme moi, sait que la poule est forte et nous ne serons pas de trop avec Louis, avec vous tous pour les encourager cette année pour faire une belle saison, je l'espère et ce sera toujours un plaisir pour nous de les retrouver.

Nos athlètes ont aussi brillé puisque certains se sont distingués, les marcheurs hier, nous avons un beau plateau pour cette coupe de France qui était organisée par Daniel AUBRY et ses équipes, et la ligue, et nous les remercions aussi pour leur implication. Il y avait de quoi faire ce week-end en Loir-et-Cher, nous ne manquons pas d'occupations, tant mieux. Nous avons la chance, je crois, d'avoir de beaux événements qui sont à la hauteur de la qualité au moins du patrimoine de notre territoire. Nous y faisons toujours plein de belles rencontres et je suis évidemment satisfait que les choses se soient très bien déroulées. J'en profite aussi pour remercier les policiers et les gendarmes qui assurent la sécurité de ces événements de manière renforcée depuis les attentats. Comme vous le savez, ce n'est pas simple

pour eux, mais je pense qu'ils ont été parfaits, les visites ministérielles se sont déroulées sans aucune difficulté et tout le monde a pu être en parfaite sécurité. C'est compliqué, car c'est plus coûteux et c'est plus de travail pour tout le monde, mais c'est nécessaire quand nous savons la difficulté qui parfois réside dans notre pays, nous l'avons encore vu avec le drame qui s'est passé à la préfecture de police il y a quelques jours à Paris.

Vous connaissez le contexte, il est pour nous tous un contexte préparatoire à quatre années d'élections à partir de l'année prochaine, en 2020 les municipales, en 2021 les départementales et les régionales, dont nous ne savons pas encore si elles seront regroupées ou pas. On nous dit que oui, mais j'ai quelques souvenirs de mon passage au Parlement, il me semble qu'il faut une loi organique et, dans ce cas, je pense qu'il ne faut pas tarder à la voter car les délais courent. Tout cela pour raccourcir le mandat des conseillers régionaux et ne pas allonger le nôtre, parce que je préférerais que nous votions en mars plutôt qu'en décembre, mais ce n'est qu'un souhait très personnel. Chacun a peut-être ce souvenir de cette campagne des régionales qui étaient étranges au moment où les gens commencent à faire leurs courses de Noël, c'est un peu compliqué quand on veut donner des tracts d'essayer d'expliquer que ce n'est pas pour une promotion sur les jouets, mais bien pour aller voter quelques jours après. Je souhaite que nous puissions regrouper ces deux élections. Il y a eu quelques annonces, mais pas encore de confirmation à ce sujet. Ensuite en 2022, il y aura les élections nationales et l'on nous dit qu'en 2023, il y aura peut-être des sénatoriales. C'est la France, nous n'avons pas encore trouvé le moyen de faire autre chose que des élections quasiment tous les ans. Nous avons été un peu tranquilles et nous verrons comment tout cela se met en place, mais d'ores et déjà nous allons ouvrir une séquence à partir du début de l'année prochaine qui sera dense et qui rythmera aussi un peu les débats, au moins politiques, j'en suis sûr, ici dans le Loir-et-Cher et plus largement dans le pays.

C'est toujours une période importante, je ne souhaite qu'une chose, que nous arrivions les uns et les autres à convaincre un maximum d'électeurs et de citoyens d'aller voter et de s'intéresser à la vie publique, de faire l'effort de comprendre ce que nous faisons. De notre côté, nous faisons l'effort d'aller vers eux grâce aux journées de canton, grâce à la communication que nous avons recentrée sur chaque canton et chaque binôme dans chaque canton. Je pense qu'il est utile et important de faire cette pédagogie, mais ce n'est pas toujours suffisant, il faut relayer auprès de toutes celles et ceux qui sont parfois un peu aigris ou qui râlent un peu. J'ai vu qu'il y avait encore quelques gilets jaunes qui s'énermaient, pas trop chez nous, mais j'espère que tout le monde va comprendre qu'à un moment donné, il faut sortir de ces manifestations et essayer de partir sur d'autres modalités pour participer à la réflexion commune, et surtout faire l'effort de comprendre la gestion collective. C'est tout sauf simple, vous le savez tous parce que vous êtes impliqués depuis longtemps dans vos fonctions de conseillers départementaux, de maires pour certains ou certaines d'entre vous. Je suis parfois effaré par le niveau d'incompétence des personnes qui s'expriment, cela m'effare. Il est effarant de voir des gens qui racontent n'importe quoi, qui ont des solutions toutes faites sur tout, c'est merveilleux ! Si c'était aussi simple que cela, je ne veux pas nous lancer des fleurs, mais je pense que nous aurions déjà trouvé les solutions. Par moment cela m'inquiète car en vingt ans, je trouve que nous n'avons pas gagné en qualité de débat, et nous sommes parfois interpellés par des gens qui devraient peut-être commencer par refaire un peu d'éducation civique et citoyenne avant d'essayer de nous poser quelques questions complètement dénaturées ou bizarres.

Je suis comme vous, je reçois pas mal de mails et de courriers, je regarde les commentaires sur les réseaux sociaux, maintenant nous passons du temps pour cela et je suis un peu estomaqué par moment par le niveau d'inconséquence de certains ou de certaines qui se permettent de donner des leçons aux élus, quels qu'ils soient, mais qui ne comprennent rien à rien et qui ne font pas l'effort d'essayer de comprendre comment fonctionne une collectivité, comment fonctionne un budget, quelles sont les priorités de chacune et de chacun. Je ne dis pas que c'est facile, mais je pense qu'à minima si on veut participer au débat public, il faut essayer de faire cet effort avant de considérer que nous sommes des punching-balls avec des pattes, prêts à répondre à tout et à prendre tous les coups. Comme la période

va s'ouvrir et que l'on va sans doute essayer de nous mettre dans cet état-là, nous serons, je l'espère, tous solidaires pour rappeler la nécessité qu'il y a à investir un peu de temps pour bien comprendre, et ensuite essayer d'avoir un débat constructif, car c'est de cela dont il s'agit, et c'est comme cela que nous pouvons ensuite avancer et essayer d'apporter des solutions intelligentes, durables, mais certainement pas simples. Une fois que j'ai dit cela, je n'ai pas résolu le problème de fond qui reste parfois à un niveau de débat un peu étrange. Voilà chers amis. J'ouvre cette page avant que nous passions aux débats financiers. Souhaitez-vous réagir sur l'actualité, Benjamin ?

### **M. Benjamin VÉTELÉ**

Une petite déclaration d'actualité, Monsieur le Président, qui, de plus, est en lien avec les débats que nous venons d'avoir en commission générale. Je souhaite informer notre assemblée de ma décision prise de siéger, à compter de ce jour, de manière autonome au sein de notre assemblée. Je quitte le groupe Loir-et-Cher Autrement, je crois que cela nous permet de gagner tous en cohérence et en compréhension pour nos concitoyens. Ces dernières années, vous l'aviez constaté à plusieurs reprises, j'avais eu l'occasion d'avoir des différences d'appréciation sur des sujets importants avec mes collègues, en particulier sur le vote du budget, sur la contractualisation avec l'État ou encore le plan d'économie réalisé par notre département, et je quitte aujourd'hui tranquillement le groupe Loir-et-Cher Autrement, sans bruit de vaisselle, dans le respect des positions de mes collègues.

Je veux remercier Geneviève BARABAN et l'ensemble des collègues du groupe pour le travail en commun que nous avons réalisé depuis ces dernières années. Avec Geneviève les choses sont très claires, nous continuerons d'œuvrer en bonne intelligence dans l'intérêt des habitants du canton de Blois 1. Nous avons été élus en binôme et nous devons cette représentation à nos concitoyens, elle est importante, mais je crois que pour une démocratie apaisée, pour que nos concitoyens se remobilisent aussi sur les sujets politiques, il est important qu'un débat d'idées sain puisse exister, et que celles et ceux qui nous ont fait confiance puissent se reconnaître aussi dans un certain nombre de nos prises de position. Pour ma part, j'appartiens à une famille politique, celle de la gauche écologique et sociale. Je sais que l'effacement des clivages et des histoires politiques est à la mode, mais nous l'avons vu encore ce week-end à l'occasion de nombreuses conférences dans les rendez-vous de l'histoire, je crois au contraire que le sentiment d'appartenance à une histoire commune est également quelque chose d'important. Bien sûr, l'histoire commune qui nous rassemble est celle de notre territoire, celle de notre département, mais c'est aussi celle des combats communs que nous souhaitons incarner, des combats que je souhaite incarner à travers mes valeurs. J'estime que mes engagements profonds en faveur de l'éducation, de la culture pour tous, de l'environnement, avancent parfois insuffisamment au sein de notre assemblée, que les choix budgétaires apportent des résultats comptables, mais qui ne permettent parfois pas de répondre aux urgences sociales et environnementales qui sont pourtant si prégnantes. Ces derniers mois par exemple, ces mêmes choix comptables ont pu pénaliser notamment le tissu associatif, et je crains qu'ils puissent apporter un nouveau coup dur cette année s'ils devaient se poursuivre.

Alors que s'ouvre un nouveau cycle budgétaire, il me semblait donc important de clarifier ma position. Je considère que l'urgence climatique devra être mieux et plus intégrée, alors que de nombreux indicateurs dans notre département continuent de se détériorer, vous l'avez évoqué, que la prise en compte de l'urgence sociale est parfois trop contrainte par des choix d'économies budgétaires, que les sujets et les enjeux éducatifs et culturels ne sont peut-être pas toujours suffisamment au cœur de nos politiques publiques, au-delà d'engagements en faveur de notre patrimoine bâti qui est extrêmement important, chacun en convient, et que la participation de nos concitoyens reste, là aussi, parfois trop mineure dans la définition de nos politiques publiques. Aujourd'hui je fais le choix de la cohérence avec mes engagements, mes convictions, en ayant la volonté de rester fidèle et utile à celles et ceux qui nous ont fait confiance. Je considère que le consensus n'est pas un gros mot et qu'à chaque fois qu'il faudra être consensuels et pouvoir dégager une unanimité dans cette assemblée, je pourrai être au rendez-vous. Vous avez évoqué tout à l'heure la question des aménagements autour de la passerelle

sur la Loire, je crois effectivement que c'est un beau projet qui peut mobiliser toutes les énergies, mais je crois que le mot désaccord n'est pas non plus un gros mot et je veux aussi pouvoir incarner et exprimer des désaccords dans cette assemblée. Voilà très simplement ce que je voulais dire. Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci Benjamin pour cette clarification. Je ne dirais pas qu'elle était souhaitée, elle était peut-être attendue par certains qui ne sont peut-être pas présents ici ce matin et qui se reconnaîtront. Comme vous le savez, l'assemblée est ouverte. Tu rappelais ton engagement à gauche, qui est un engagement évidemment très respectable, j'ai entendu gauche écologique et sociale, cela tombe bien parce que ce sont des débats que nous avons souvent et je pense que tu pourras continuer à apporter ta contribution. Tu l'as rappelé, je pense qu'il est important de redire que tu es en binôme avec Geneviève BARABAN et que tu le resteras, c'est pour moi ce qui compte. Comme tu le sais, nous sommes trente ici, je pense vous connaître maintenant toutes et tous très bien, et depuis longtemps pour certains, et nous devons avoir trente représentations différentes de la chose politique. C'est une assemblée intéressante pour cela, mais tu sais aussi ce qui nous relie et la méthode que je souhaite vraiment mettre en place à la suite de ce qu'avait souhaité Maurice, c'est que nous puissions avoir une méthode consensuelle, au moins sur la préparation budgétaire. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas parfois des différences d'appréciation, chacun est libre de son vote et avec ce que tu dis, tu as parlé du secteur associatif, j'imagine ou j'anticipe déjà ce que pourraient être ensuite tes choix, l'intérêt est que nous dégagions des majorités de projets.

Je souhaite néanmoins que nous gardions une règle et que nous puissions la conserver entre nous parce que c'est une règle qui nous a permis de fonctionner intelligemment et je remarque partout où je vais, vous savez que j'essaie d'aller régulièrement dans quasiment tous les cantons, que nous sommes à chaque fois plébiscités par les citoyens quand nous l'expliquons. Je souhaite que nous puissions éviter ici de faire de la politique nationale et de la politique politicienne. Nos débats sont nourris par l'intérêt du Loir-et-Cher et des projets loir-et-chériens. Nous avons mis en place cette règle depuis le départ, nous la respecterons, je sais que Benjamin l'a toujours respectée, mais comme je ne suis pas né de la dernière pluie, j'ai fait un peu de politique, j'ai même commencé avant toi, Benjamin, je vois poindre les municipales et ce qui pourrait s'y passer. Je ne souhaite pas que cette enceinte soit une tribune pour les élections municipales à venir, je m'interdis de le faire. J'aurais pu depuis très longtemps polémiquer sur la seconde sortie d'autoroute, je me suis interdit de le faire. Il faut que nous respections les uns les autres cette règle. Vous serez, pour certaines et certains, candidats aux élections municipales, dont acte. Il y aura certainement des dossiers qui, à un moment donné, viendront au vote et qui seront évidemment liés à cela, et je souhaite éviter que nous puissions arriver à des dérives - en tout cas j'y mettrais bon ordre - qui ne seraient pas souhaitables et ne donneraient pas non plus une bonne image de l'assemblée départementale. Concentrons-nous sur le Loir-et-Cher. Je prends acte aujourd'hui de ta décision de quitter LCA, mais de rester en binôme avec Geneviève, ce qui est une bonne décision. Je le dis, car la vie en binôme n'est pas toujours simple. Ce système nous a été imposé, je parle des élus bien entendu, je ne parle pas d'autre chose, mais cette nouvelle disposition nous a été imposée avec un redécoupage qui est beaucoup plus équitable sur le plan des poids de population, mais qui est parfois un peu biscornu lorsque l'on regarde le découpage des cantons urbains. Je ne reviens pas là-dessus, Maurice et l'ensemble des élus d'ailleurs avaient largement expliqué à l'époque ce qu'ils en pensaient, dont acte.

Si tu en es d'accord, tu garderas cette place assise au sein de l'assemblée, sauf si tu souhaites que nous revoyions les choses, il reste quelques places après, mais ce n'est pas toujours simple. Nous essaierons en tout cas de garder à la fois la nécessité d'être bien concentrés sur les dossiers locaux, je sais que tu les suis particulièrement pour ce qui concerne ton canton, et c'est important, et nous continuerons à œuvrer ensemble. Il reste de la place à l'UPLC si tu veux nous rejoindre, il n'y a pas de difficultés, nous pouvons y réfléchir. Nous sommes un groupe très ouvert, nous ne sommes d'ailleurs pas

toujours tous d'accord sur tout ensemble, mais nous essayons d'avancer et, bien entendu, nous continuerons à œuvrer de la manière la plus intelligente possible pour faire avancer le Loir-et-Cher parce que je sais que c'est ce qui t'anime et c'est ce qui nous réunit et nous rassemble, pas simplement ce matin. Merci pour ton intervention et bon courage comme puissance autonome, ou non-inscrite, pour la suite. Geneviève, tu veux dire un mot.

### **Mme Geneviève BARABAN**

Évidemment je dis un mot, j'en dirais même trois. Le premier est que ce n'est pas une très grande surprise, même si dans notre groupe, vous avez pu le constater, que ce soit en commission permanente comme en session, le libre choix du vote de chacun est une règle et nous sommes dans une petite démocratie participative, active. Benjamin y a pris part et je nous en félicite, d'ailleurs il y prendra part indirectement puisque nous continuons à travailler tous ensemble dans le cadre de cette assemblée et, pour ma part, dans le cadre de notre binôme. Bien sûr je regrette cet acte, nous le regrettons, je parle au nom du groupe, mais c'est son libre choix au bout de cinq ans, ou presque, sur un mandat de six ans avec peut-être des échéances qui influent, en tous cas nous lui souhaitons de pouvoir exprimer ce qu'il a à exprimer dans ses libres choix et ses stratégies qu'il pourra développer à souhait, évidemment dans le respect de notre engagement auprès des électeurs dans le cadre de notre binôme.

Vous disiez : « Je suis heureux de savoir que Benjamin reste avec Geneviève BARABAN » et dans un couple il faut quand même demander l'avis à l'autre et les femmes sont souvent oubliées dans ce cas-là. Vous savez à quel point j'avais espéré le système du binôme et la parité homme / femme dans nos assemblées départementales, je me suis battue des années pour cela. Je m'en réjouis et je m'en réjouis aujourd'hui encore malgré la décision de Benjamin, il n'y a aucun souci à ce sujet. Nous avons écrit notre engagement ensemble, nous l'avons prouvé au fil des mois et des années et, effectivement, je dis oui moi aussi pour continuer dans ce binôme avec un petit ajustement qui sera nécessaire, mais vous verrez à travers notre journée cantonale que notre duo existe encore. À travers nos valeurs qui sont pour le moins communes, nous défendrons les enjeux qui sont les nôtres dans le cadre de notre canton. Il pourra quand même s'appuyer sur nous, sur la force d'un groupe indirectement. Être seul dans l'assemblée, Marie-Hélène l'a vécu dans d'autres circonstances, ce n'était pas un choix, tandis que pour Benjamin c'est un choix, il verra aussi la complexité de ce que cela représente, mais il le sait déjà. Nous croiserons toujours nos routes et nous verrons pour la place dans l'assemblée ultérieurement, nous prendrons le temps tranquillement d'en discuter tous ensemble.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Parfait, merci pour cet échange. D'autres veulent-ils s'exprimer par rapport à ce choix que nous a annoncé Benjamin ce matin ? Je n'en vois pas.

Chers amis, comme le programme est assez dense, je vais demander à Claire de se lancer dans la présentation de la DM2 et de ce débat sur les OB pour 2020. Afin que chacun puisse bien s'exprimer et bien comprendre les enjeux, Claire nous a préparé un PowerPoint avec les services que je remercie pour leur implication, et nous allons pouvoir commencer à vous donner les grands éléments qui rythmeront sans doute la fin de l'année et le début de l'année prochaine pour ce qui concerne le budget.

### **Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Merci Monsieur le Président. Je voulais également remercier l'ensemble des services pour le travail accompli pour ce diaporama et ces notes explicatives. Mes chers collègues, notre débat d'orientations budgétaires est, comme chaque année, l'occasion de souligner les principales tendances relatives au futur exercice et d'esquisser la physionomie du budget 2020 de notre département.

En préambule, je vous précise que le budget total voté pour 2019 comprend le budget primitif, le budget supplémentaire et le projet de la seconde décision modificative que nous avons déjà abordé et que nous présenterons à la fin du diaporama. Je vais commencer par quatre diapositives destinées à restituer la position comparée de notre collectivité au regard des principaux ratios.

La première diapositive est consacrée à la capacité de désendettement en comparaison avec la moyenne régionale Centre Val de Loire, la moyenne des départements de la même strate et la moyenne nationale. Nous rappelons, nous l'avons déjà dit lors des présentations précédentes, que cette capacité de désendettement exprime le nombre d'années nécessaires pour rembourser totalement notre dette si nous y consacrons l'intégralité de notre épargne brute, sans faire de dépenses de fonctionnement ou d'investissement supplémentaires. C'est un ratio que nous utilisons de façon récurrente pour présenter des budgets.

Vous le constatez, ce ratio reste favorable puisque pour notre département, vous avez le CA, le compte administratif de 2017 et le compte administratif de 2018. À chaque fois, ce que vous trouvez sur l'histogramme par rapport à la barre de droite, la plus bleu clair correspond à une baisse de notre capacité de désendettement, nous sommes passés de 3,5 ans en 2017 à 3,2 ans sur 2018.

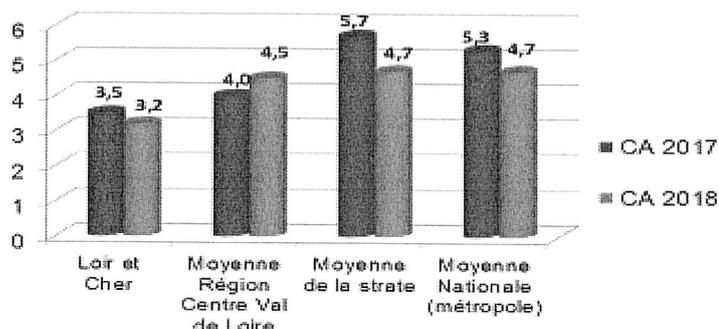
Cette capacité de désendettement résulte évidemment de nos choix, de nos arbitrages, en particulier ceux relatifs à notre budget 2019, et aux efforts qui ont été consentis en gestion tout au long de l'année. Je vous indique qu'à l'issue de l'exercice 2019 ce ratio devrait diminuer encore, avec toutes les prudences qui ont été évoquées précédemment par le président, mais nous devrions nous rapprocher des trois années à l'avenir.

Je vous informe également que l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années de 2018 à 2022 précise, pour chaque type de collectivité, un plafond national de référence relatif à la capacité de désendettement. Pour les départements, pour rappel, ce plafond est de dix années, pour les collectivités comme les communes par exemple on est « dans le rouge » vers les douze années, même si au-delà de sept à huit ans la situation est un peu critique et embêtante. Si aujourd'hui le plafond n'est qu'indicatif, il pourrait à l'avenir devenir une nouvelle condition de l'équilibre des budgets locaux, c'est pour cela que nous sommes toujours très attentifs à ce ratio qu'est la capacité de désendettement.

#### SITUATION COMPARÉE DU DÉPARTEMENT

##### Capacité de désendettement en années

(Source : data.gouv.fr – moy arithmétiques – 2018)

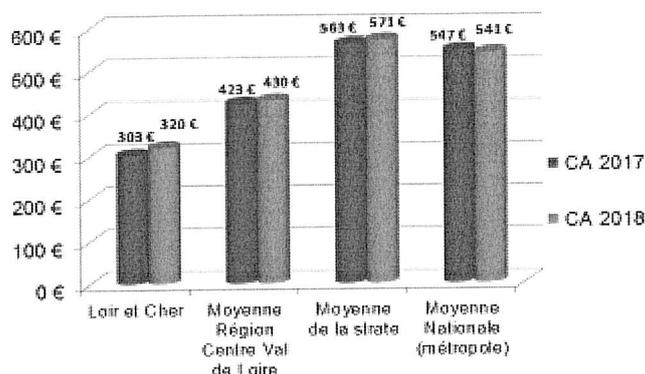


Toujours en comparaison, pour la diapositive suivante, la dette par habitant demeure également à un niveau largement inférieur aux différentes bases de comparaison.

## SITUATION COMPARÉE DU DÉPARTEMENT

### Dette par habitant

(Source : data.gouv.fr et INSEE – moy arithmétiques – 2018)



3

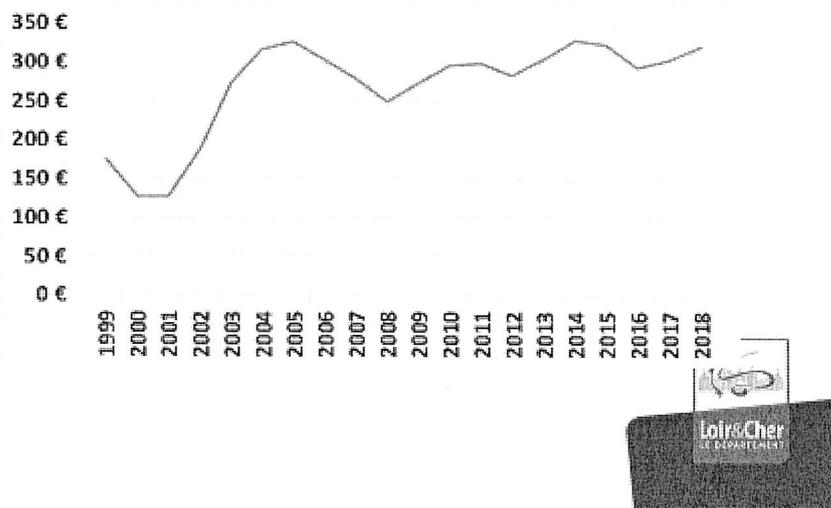


Le département a augmenté son encours de dettes de près de 5,9 M€ en 2018 et à la fin 2019 le niveau de l'encours total serait d'environ 108 M€ contre 113 M€ à la fin de 2018. Cette diminution serait la conséquence directe de nos choix de réalisés, des remboursements anticipés au capital, nous y reviendrons à la fin de la présentation. Cette évolution conforte la trajectoire que nous nous sommes fixés, puisque pour la suite de la mandature, c'est bien ce levier de l'endettement qui sera à son tour sollicité pour soutenir l'effort important qui a été le nôtre concernant l'investissement et l'équipement de 50 M€ par année. De la même façon, vous avez des comparaisons pour le Loir-et-Cher, la moyenne régionale Centre-Val de Loire, pour les départements de notre strate et la moyenne nationale. Pour les comptes administratifs, nous constatons une augmentation avec une moyenne passant de 303 € par habitant à 320 € par habitant, mais qui est bien en deçà des autres moyennes que vous pouvez voir sur l'histogramme.

La diapositive suivante illustre l'évolution de la dette ramenée par habitant pour une période d'une quinzaine d'années. De 1999 à 2018, sur la courbe que vous avez sous les yeux, nous constatons que depuis dix ans, ce stock de dette par habitant évolue de façon maîtrisée aux alentours des 300 €. Le compte administratif 2019 devrait connaître une diminution de notre stock de la dette, et c'est à compter de 2021 que le recours à l'emprunt sera plus significatif, portant la dette par habitant au-dessous de 330 €, ce qui restera néanmoins très en dessous de la moyenne nationale.

## SITUATION COMPARÉE DU DÉPARTEMENT

**Évolution de la dette du Département en € par habitant**  
(Source : Impots.gouv.fr – moy arithmétiques – France métropolitaine hors Corse)



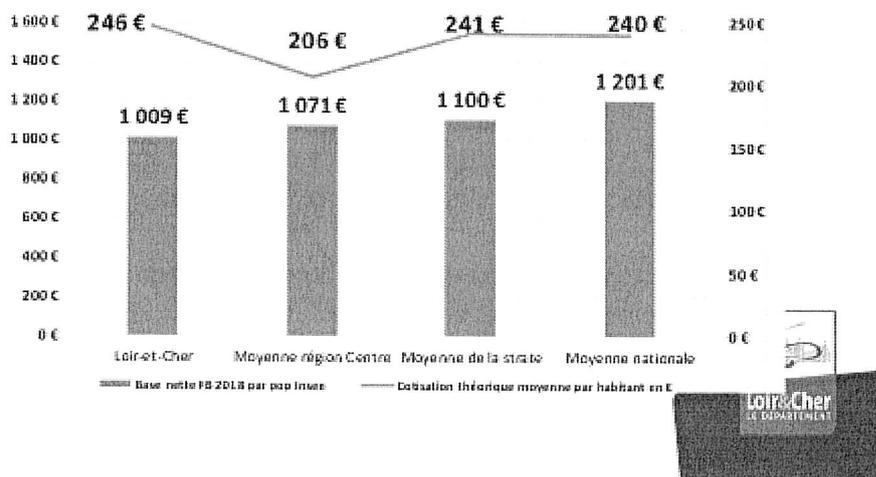
4

J'aborde maintenant, cela a été évoqué tout à l'heure, très probablement pour la dernière année, la taxe sur le foncier bâti, appelée également taxe foncière pour les propriétés bâties, la TFPB. Le taux départemental était en 2016 de 24,40 %, en 2019 le Loir-et-Cher figure au-dessus de la moyenne régionale qui est de 19,27 % et de la moyenne de la strate qui est de 21,94 %. Il reste toutefois nécessaire de relativiser ce constat brut au niveau des taux - qui n'apparaissent pas sur cette diapositive puisqu'elle présente la capacité par habitant - en prolongeant l'analyse par celle de la cotisation moyenne à la charge du redevable. C'est l'objet de ce graphique.

## SITUATION COMPARÉE DU DÉPARTEMENT

### Situation au regard de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

**Coût théorique d'une cotisation de TFPB par habitant**  
(Source : Impots.gouv.fr – moy arithmétiques – France métropolitaine hors Corse)



5

Si l'on considère notamment la moyenne de taxes sur le foncier bâti rapportée à la population, le département de Loir-et-Cher présente un ratio inférieur aux différentes moyennes qui étaient en 2018 de 1 009 € par habitant et donc de 246 € également pour le Loir-et-Cher, à noter qu'il est de 1 201 € par habitant pour la moyenne nationale.

En poursuivant l'analyse et en appliquant le taux voté à cette base moyenne par habitant, matérialisée par la courbe orange au-dessus des histogrammes, nous constatons que la cotisation théorique par habitant du Loir-et-Cher, qui est de 246 €, est au final proche de la moyenne nationale avec 240 €, et de la strate des départements comparables qui est de 241 €.

Après ces aspects comparatifs, je vous propose de rentrer dans le vif du sujet de notre futur budget 2020 en commençant par l'examen des trois principales mesures portées par le projet de loi de finances, le PLF 2020. Ce PLF 2020 a été présenté en conseil des ministres le vendredi 27 septembre dernier, il constitue l'acte 2 du quinquennat en ce qui concerne les départements.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que la loi de finances 2018 constituait l'acte 1, avec un changement structurant de méthode quant à la façon d'associer les collectivités locales à l'effort national de redressement des comptes publics en instaurant un contrat budgétaire dit « le contrat de Cahors », qui a été évoqué également aux sessions et aux commissions précédentes.

Donc trois axes principaux. Le projet de loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui est l'occasion pour le gouvernement de réviser en profondeur la fiscalité locale puisque la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes. Cette nouvelle architecture sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et le produit de la perte du foncier bâti sera apprécié au niveau de chaque collectivité départementale à partir des bases locatives 2020 et des taux 2019, puis remplacé par une fraction de la TVA. Cette explication correspond à la première flèche : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes en 2021 et compensée par l'affectation d'une fraction de la TVA.

#### LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

- La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes en 2021 et compensée par l'affectation d'une fraction de TVA
- Absence de disposition traduisant l'approfondissement de la péréquation interdépartementale telle que votée par l'ADF
- Un ajustement juridique relatif aux compensations du RSA doit appeler notre vigilance



Pour le deuxième grand axe de ce projet, le bureau de l'association des départements de France, l'ADF, a adopté en juin dernier la proposition de la commission des finances visant à améliorer la solidarité entre départements. Cette proposition consiste en une réforme de la péréquation horizontale opérée par de nombreux fonds, mais trois principaux, un fonds de péréquation existant qui est basé sur les droits de mutation à titre onéreux, fonds des DMTO, fonds de solidarité des départements, et fonds de soutien interdépartemental mis en place par l'ADF l'an dernier. À ce stade, cette proposition n'a pas de traduction dans le PLF, mais d'ici le vote de la loi de finances les lignes peuvent bouger. La conséquence est qu'au regard du positionnement du Loir-et-Cher, selon les critères proposés et les tranches de prélèvement progressif, le département peut voir la somme des trois fonds concernés stagner, baisser ou augmenter. Nous sommes dans l'expectative concernant le deuxième paragraphe : l'absence de disposition traduisant l'approfondissement de la péréquation interdépartementale telle que votée par l'ADF. Le troisième point concerne le RSA. Nous pouvons penser que derrière cette modification se cache une volonté de la part du gouvernement de récupérer ces financements dans l'hypothèse d'une recentralisation du RSA, un ajustement juridique relatif aux compensations du RSA doit appeler notre vigilance.

Par rapport au vote, cette diapositive représente une vision synthétique de l'évolution prévisionnelle de nos principales recettes par rapport au total qui a été voté en 2019. Nous avons maintenant un peu plus de lisibilité par rapport aux recettes. Je ne commente pas l'intégralité des lignes. J'attire simplement votre attention sur le caractère véritablement sincère et objectif de ces hypothèses, elles ne sont pas excessivement optimistes étant donné la dynamique que nous constatons à fin septembre. Une augmentation de 1,3 % sur la CVAE ou de 2,4 % sur les bases de foncier bâti, ce sont des anticipations qui se montrent, à ce jour en tout cas, réalistes, crédibles, mais qui restent prudentes. Vous avez l'ensemble des recettes qui sont déjà transmises et communiquées. Je ne reprends pas l'ensemble des postes de recettes ligne par ligne mais, à part la DCRTP où nous voyons qu'il y a une diminution de 1,6 %, globalement les recettes sont en augmentation relative. Je m'arrête un instant sur une recette que nous suivons avec la plus grande prudence : les droits de mutation à titre onéreux.

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE  
RECETTES (par rapport au total voté 2019)

→	DGF : 49,2 M€ (+ 0,4 %)
→	CVAE : 18,2 M€ (+ 1,3 %)
→	TSCA : 40 M€ (+ 1,0 %)
→	TICPE : 24,0 M€ (0 %)
→	FNGIR/DCRTP : 10,1 M€ (- 1,6 %)
→	TFPB : 85,5 M€ (+ 2,4 %)
→	Droits de mutation : 34,7 M€ (+ 5,2 %)

DGF : dotation globale de fonctionnement  
 CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
 TSCA : taxe sur les conventions d'assurance  
 TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques  
 FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources  
 TFPB : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle  
 TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties



La diapositive suivante permet de voir les perspectives d'évolution des recettes. Nous avons repris chacun des quatre trimestres pour les années 2011 à 2019, et le dernier rectangle par trimestre correspond à l'année 2019, excepté le quatrième trimestre 2019 qui n'est pas écoulé en totalité. Cela nous montre d'une année à l'autre nos recettes par trimestre.

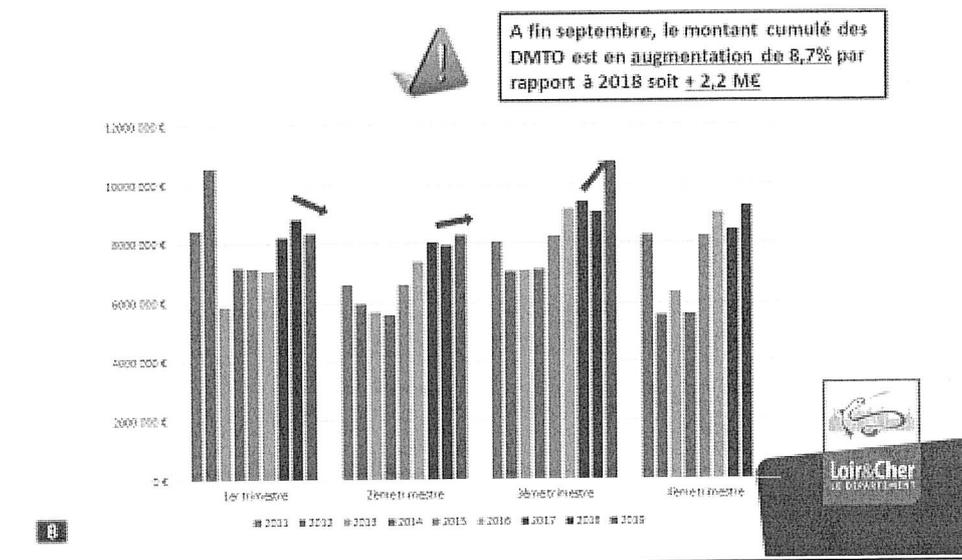
Avec ce comparatif trimestriel, vous visualisez que si le premier trimestre 2019 a plutôt été défavorable, avec une flèche décroissante, les deux suivants sont en croissance avec une évolution globale à fin septembre de 8,7 %. Le quatrième trimestre, non indiqué, risque de confirmer cette hausse qui provient notamment des conditions bancaires exceptionnellement, et j'ai envie de dire, anormalement attractives.

Néanmoins, les mises en chantier de logements neufs et de locaux non résidentiels sont de nouveau en baisse, en rythme annuel, se situant à un niveau historiquement bas. Par ailleurs, la taxe d'aménagement connaît également un repli.

Ces évolutions constituent des alertes qui doivent nous conduire à une certaine prudence pour l'ensemble des recettes, comme nous l'avons déjà exprimé, et nous incitent à prévoir au plus juste 34,7 M€ de recettes pour 2020.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES

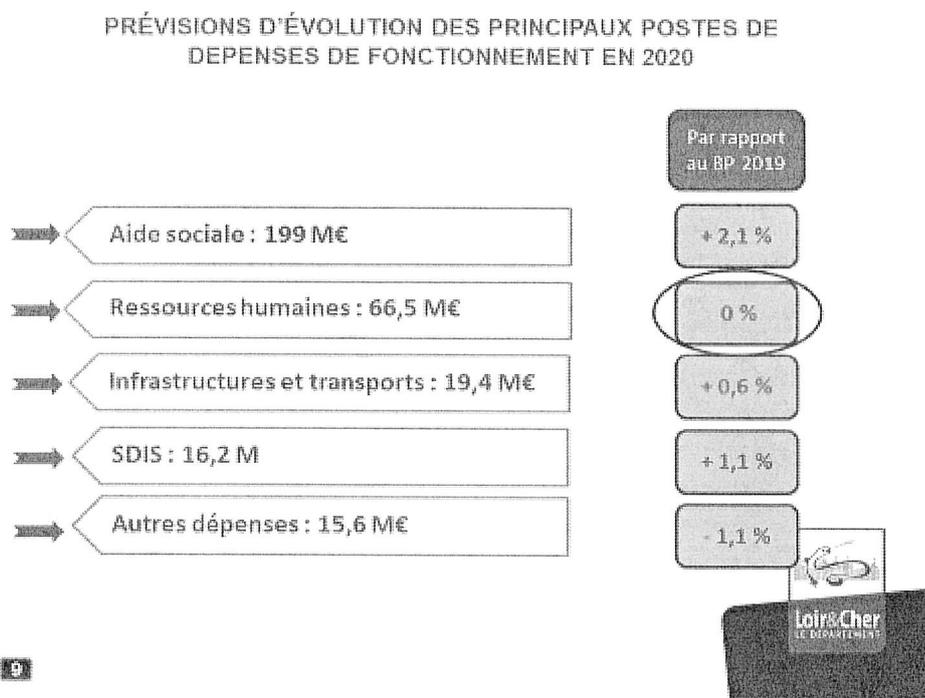
### DROITS DE MUTATION



S'agissant de nos dépenses de fonctionnement, l'esquisse du budget 2020 s'inscrit dans la trajectoire actée par le contrat financier signé avec l'État. Je vous rappelle que ce dernier précise que le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal du département de Loir-et-Cher, est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020, par application à la base du compte administratif 2017, d'un taux d'évolution annuel de 1,2 %. À cet engagement s'ajoute la préservation de notre épargne qui nous a conduits à la mise en œuvre des mesures d'optimisation de nos dépenses, dans le cadre du contrat 2021, votées le 6 juillet 2018.

C'est dans ce contexte que je vous présente les prévisions d'évolution des principaux postes de dépenses à venir pour 2020. Je ne reprends pas ligne par ligne, il est toutefois à noter au niveau des ressources humaines une dépense de 66,5 M€, mais sur la droite vous avez ces dépenses qui ont été calculées en pourcentage. De gros efforts ont été faits par rapport aux ressources humaines et il faut

remercier l'ensemble de ces services, sans augmentation par rapport au BP 2019 sur la droite. Le poste « autres dépenses » sur la droite avec 15,6 M€ est en baisse de 1,1 %.



Il faut préciser que le budget 2018 avait connu une croissance exceptionnellement importante liée aux opérations d'amélioration des délais de traitement des dossiers de demandes d'allocation des personnes handicapées et des personnes âgées. Cependant, l'effort très conséquent de rationalisation des dépenses de fonctionnement du contrat 2021, s'ajoutant à une dynamique de dépenses limitées avec succès de certaines allocations individuelles de solidarité, comme l'APA à domicile, semble avoir porté ses fruits. En effet, les dépenses de fonctionnement de nos politiques de solidarité ne devraient donc pas augmenter, si ce n'est de 2,1 % par rapport au budget primitif 2019, mais toujours avec des prudenances.

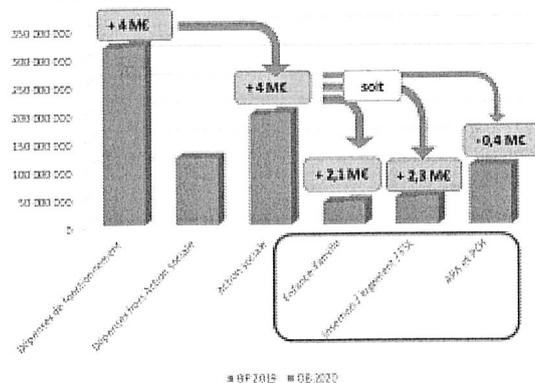
Je souhaite aussi souligner la grande rigueur relative à la masse salariale puisque cette dernière, comme je l'ai précisé, reste figée. Nous prévoyons en 2020 le même montant qu'au BP 2019, soit 66,5 M€. Cependant, avec le même niveau de crédit, nous devons absorber non seulement l'effet glissement vieillesse technicité, mais aussi de nouvelles dépenses comme la nouvelle étape du protocole parcours professionnel, carrières et rémunérations, le recrutement de dix apprentis supplémentaires et la mise en place de la rupture conventionnelle. Toutes ces nouvelles dépenses sont estimées à 1,5 M€ pour 2020 et seront compensées, en grande partie, par des économies liées aux actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La diapositive suivante permet de visualiser, en millions d'euros, cette évolution de nos dépenses de fonctionnement et de bien appréhender le poids des politiques sociales, et plus particulièrement celles de l'enfance famille et de l'insertion entourées par le rectangle rouge.

Pour l'action sociale + 4,4 M€, je pense que cela se passe de commentaire supplémentaire et illustre le niveau de rigueur de l'ensemble des autres lignes. C'est l'occasion de souligner la troisième allocation individuelle que je n'ai pas encore citée, le revenu de solidarité active qui devrait afficher une progression de 2 %, compte tenu de la revalorisation du montant de l'allocation, de la volonté en cours d'exercice de prolonger l'expérimentation dans le cadre du dispositif cumul RSA/activité par le versement du RSA à l'employeur, et de la baisse du nombre d'allocataires constatée fin 2019.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES

### Focus sur l'évolution des dépenses de fonctionnement entre BP 2019 et OB 2020



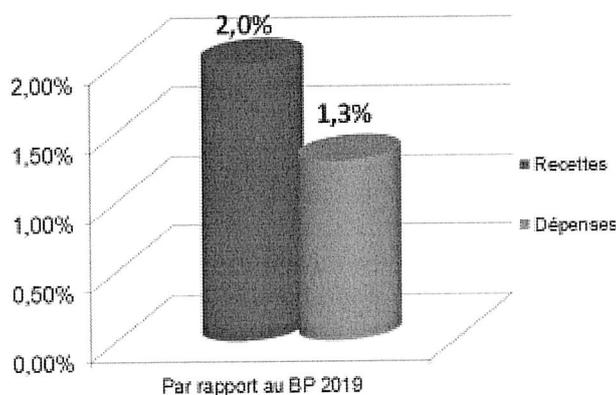
10



J'en termine avec la section de fonctionnement avec la diapositive suivante par le graphique qui synthétise nos taux d'évolution prévisionnels globaux. De BP à BP, l'augmentation pourrait être de + 1,3 % pour l'ensemble des budgets en dépenses ce qui, encore une fois, traduit une excellente maîtrise financière, tandis que les recettes connaîtraient une hausse à hauteur de 2 %. Vous comprendrez que le delta va correspondre à une légère amélioration de notre épargne. Sur les premiers cylindres de ce graphique figurent les recettes, par rapport au BP, donc + 2,0 % et, pour les dépenses, + 1,3 %.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Synthèse de l'évolution des dépenses/recettes



À périmètre constant (en retirant les effets liés au FSID)

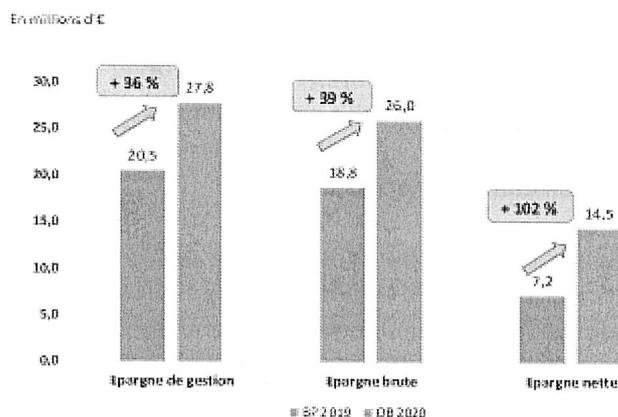
11



Cette amélioration est illustrée par l'écran suivant qui décompose nos trois soldes d'épargne : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Les trois sont séparées et présentées par rapport au BP 2019 et les orientations budgétaires de 2020. J'attire toutefois votre attention sur le fait que notre épargne, même en progrès, reste très fragile. Fin 2020, notre taux d'épargne brute serait d'environ 7,7 %, alors que le taux moyen des départements se situe aujourd'hui à un peu plus de 10 %. La préservation de notre épargne oblige donc à une vigilance constante quant à la maîtrise de nos dépenses, qu'elles soient en fonctionnement ou en investissement.

### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

#### Synthèse de l'évolution des soldes de gestion :



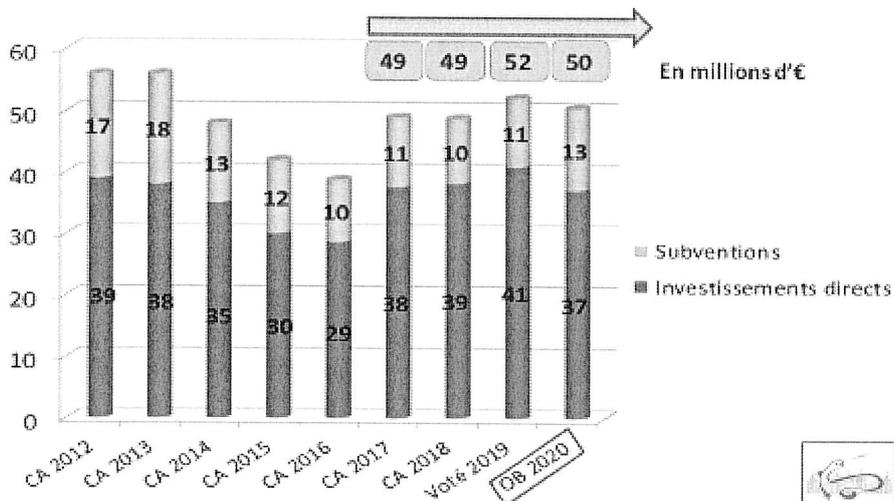
12



Cet écran illustre le cadrage de la section d'investissement 2020, avec les CA de 2012 à 2018 en abscisse, ce que nous avons voté en 2019 et ensuite les OB 2020.

### PERSPECTIVES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Conforme à l'engagement de 50 M€/an sur la mandature



13



Le dimensionnement de notre effort d'équipement est totalement conforme à nos engagements consistant à viser une moyenne de 50 M€ par an. L'intégralité de nos arbitrages en fonctionnement, dans le cadre des plans « RevPol » et « Contrat 2021 », bénéficie bien à notre ambition affirmée en section d'investissement. Nos priorités ont été précisées dans le discours du président, je les présenterai en quatre items pour détailler nos sections d'investissement. Ces quatre items reprennent le numérique, les collèges, les routes et surtout les projets accompagnés, je dirais.

Concernant le numérique, il s'agit de l'innovation par le numérique avec l'étude et le déploiement de plusieurs projets, le Wi-Fi touristique territorial, les nouveaux services en ligne pour la population, les équipements informatiques des collèges, l'aménagement numérique des structures départementales et la participation au fonds de soutien à la transformation numérique, etc.

Le deuxième item porte sur la poursuite de la modernisation des collèges avec les travaux d'agrandissement, et plus particulièrement la restructuration des collèges de Saint-Laurent-Nouan et de Bracieux, soit 7,1 M€ pour ces deux établissements.

Concernant nos infrastructures routières, au-delà des routes, plus de 19 M€ sont prévus en 2020 pour l'entretien et la modernisation de ces infrastructures, avec notamment la réalisation d'une dizaine d'études préparant à de futurs aménagements, dont la phase 2 de la déviation de Contres et la déviation de Chémery, ou bien encore, quand le dossier sera un peu plus mûr, le contournement de La Chaussée-Saint-Victor.

Le dernier item correspond à l'accompagnement des projets sur le territoire départemental pour environ 13,4 M€, avec la reconduction de la DDAD pour 1 M€ - nous y sommes très attachés et cela reprend les propos de Benjamin concernant la dotation départementale d'aménagement durable - l'élargissement également de la dotation de solidarité rurale, cette fameuse DSR à laquelle les maires sont très attachés, avec une augmentation de 500 000 € pour un total de 5,5 M€. Nous en avons largement discuté en séminaire, cette DSR ne concernait que les communes de moins de 1 000 habitants, elle est non pas remplacée, mais largement étendue aux communes ayant de 1 000 à 3 500 habitants.

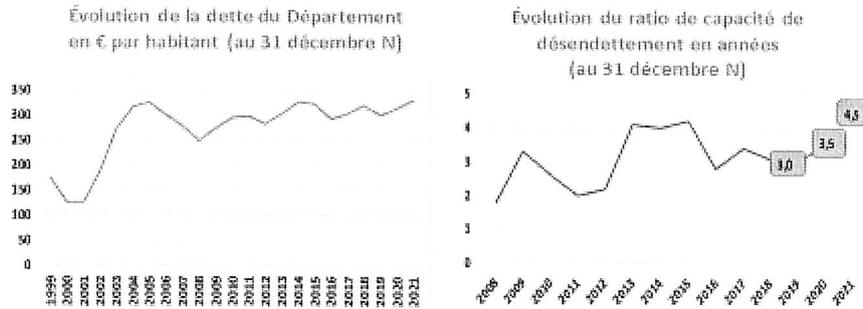
Je terminerai cette présentation des orientations budgétaires 2020 en vous indiquant que l'équilibre général du projet de budget qui sera soumis à votre examen en décembre prochain devra recourir à l'emprunt à hauteur de 24,3 M€, soit une baisse de 16 % par rapport au BP 2019.

Toutefois, cela signifie que 55 % de notre investissement est financé par la dette. Les deux graphiques de l'écran apportent un éclairage prospectif, à moyen terme, en anticipant l'évolution de la dette par habitant et notre capacité de désendettement qui a été présentée dans les premières diapositives.

Vous constatez que le ratio de dette par habitant, même s'il se dégrade quelque peu, reste dans des proportions très acceptables, de même que, par rapport au niveau national, le ratio de capacité de désendettement qui devrait se situer à trois ans fin 2019 pour avoisiner les 3,5 ans en 2020 et 4,5 ans fin 2021 en conservant, comme nous le faisons toujours, un niveau d'investissement important, chaque année, de 50 M€ sur toute la période. Vous avez sur ces deux graphiques un récapitulatif de ce qui a été expliqué précédemment.

## L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

⇒ L'équilibre de la section d'investissement pourrait nécessiter l'inscription d'un emprunt de l'ordre de 27,3 M€



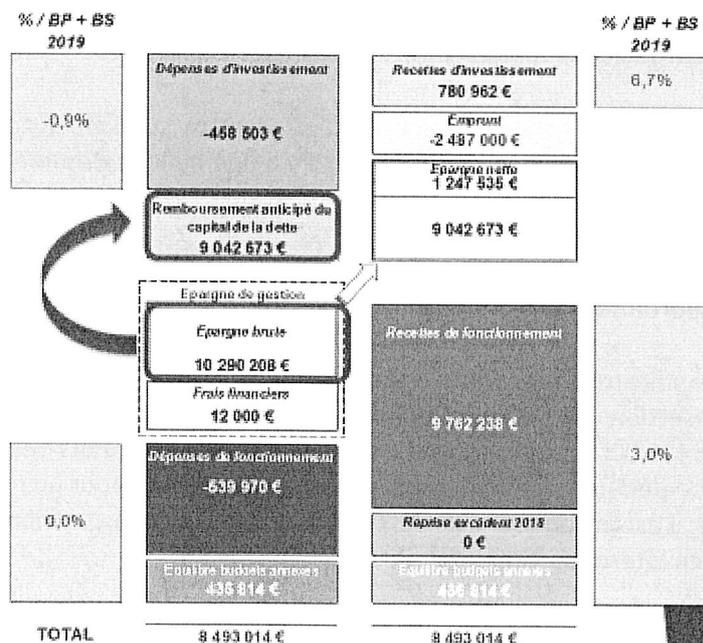
14



Concernant l'équilibre général pour le projet de seconde décision modificative 2019, le résumé qui se trouve sur ces graphiques montre les dépenses et les recettes de tout l'investissement et de tout le fonctionnement. Je vous propose de terminer cette présentation en commentant de façon très brève le projet de cette seconde décision modificative 2019.

L'écran présente l'équilibre général de cet ajustement budgétaire qui représente une augmentation de 2 % de l'ensemble des crédits votés en 2019. Vous constatez que cette DM aboutit à dégager une épargne brute qu'il vous est proposé d'utiliser pour réaliser un remboursement anticipé d'une partie du capital restant dû de notre stock de dette.

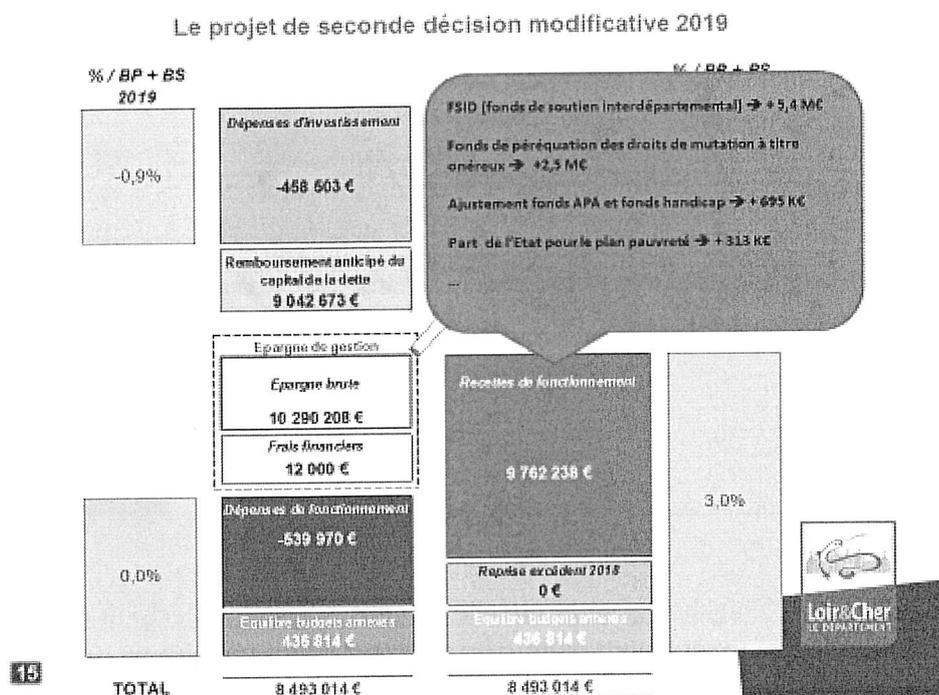
### Le projet de seconde décision modificative 2019



15



En recettes de fonctionnement, ce projet de seconde DM propose des ajustements de recettes de fonctionnement en hausse pour 10,2 M€.



Les principaux mouvements en hausse proviennent essentiellement de la mise en place cette année de deux nouveaux fonds, tout d'abord le fonds de soutien interdépartemental pour 5,4 M€, à noter que le département est également contributeur pour environ 737 000 €, et le second, le fonds de stabilisation des restes à charge des allocations individuelles des solidarités pour 200 000 €.

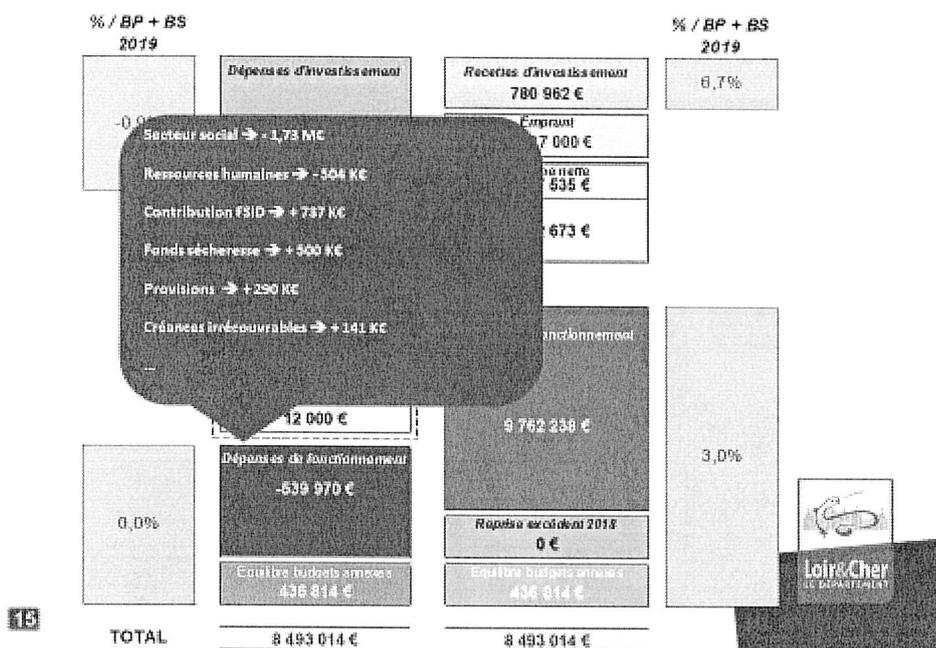
De manière plus classique, il y a l'ajustement pour 2,5 M€ du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux suite à sa modification.

Enfin le secteur social connaît également des recettes supplémentaires pour un total de 1,2 M€. Je ne reprends pas toutes les lignes, mais lorsqu'il y a une bulle, la somme totale correspond au montant que je vous précise en explication.

En dépenses de fonctionnement, les ajustements sont globalement peu conséquents, mais cachent des variations importantes.

Le secteur handicap et personnes âgées nécessite la base de crédit allouée au soutien à domicile pour 2,7 M€. L'insertion motive l'inscription supplémentaire de 1,4 M€. Dans le même temps, il est proposé une baisse de 419 000 € sur le secteur enfance / famille. Les crédits des ressources humaines présentés dans ce projet de décision modificative sont ajustés à la baisse pour un montant de 504 000 €. Comme indiqué plus haut, il est proposé d'inscrire 737 000 € au titre de la contribution du département au FSID, le fonds de soutien interdépartemental.

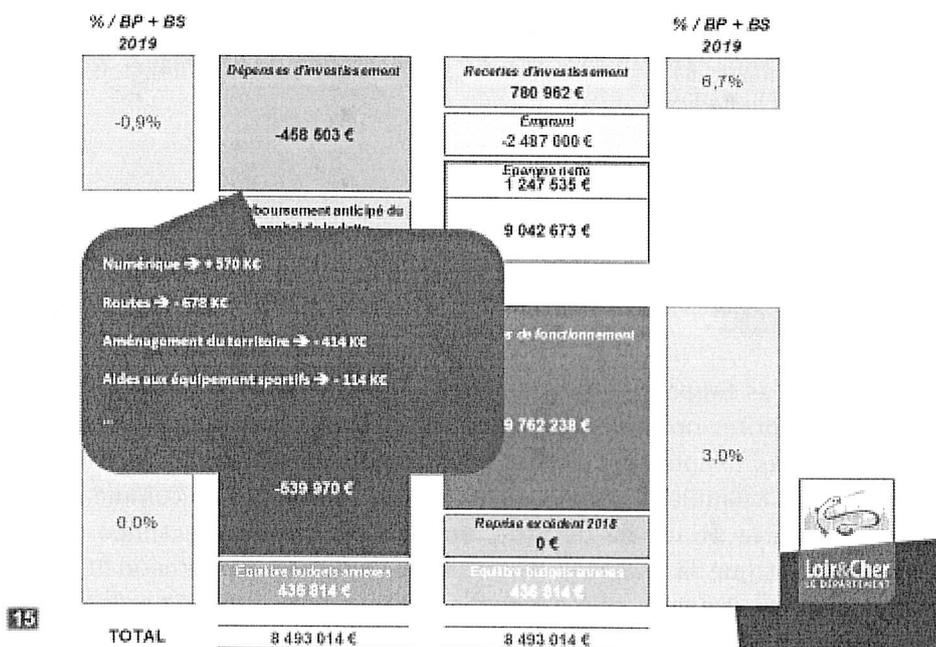
### Le projet de seconde décision modificative 2019



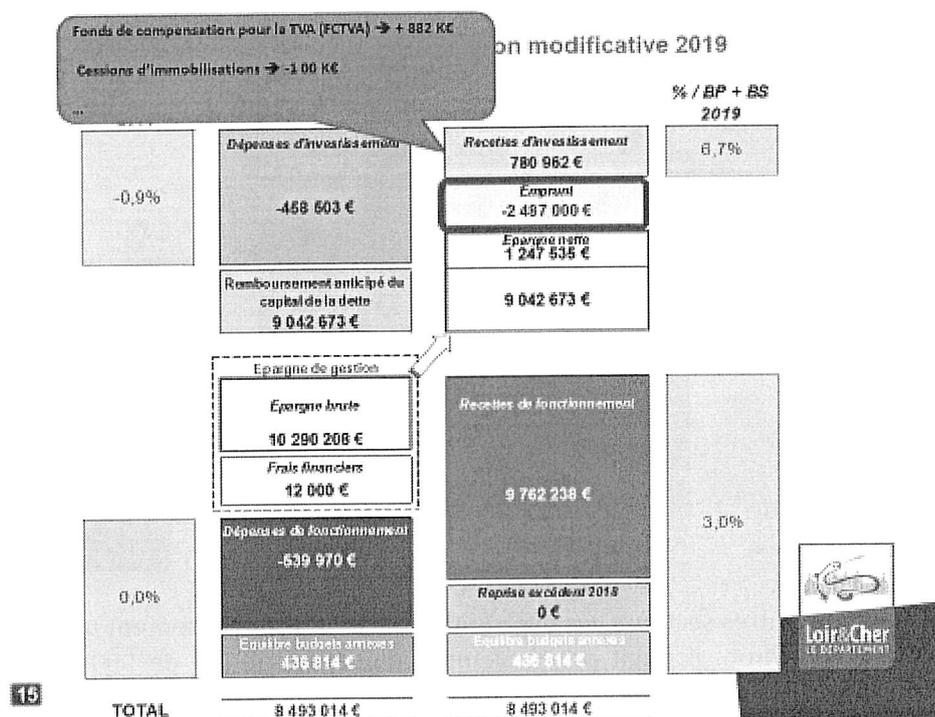
Quant aux autres secteurs, les différents mouvements représentent une augmentation des crédits de 898 000 € environ. Il s'agit principalement d'une inscription de 500 000 € pour aider les agriculteurs touchés par la sécheresse, de l'inscription de 150 000 € pour renforcer nos actions contre l'illettrisme et l'illectronisme, de l'ajustement de provisions pour 290 000 €, et d'une inscription de 141 000 € concernant les créances irrécouvrables, des thèmes que nous avons choisis et abordés, une politique départementale largement évoquée aux sessions précédentes.

En section d'investissement, la diminution des dépenses, au-delà du déploiement de crédits, s'explique par une diminution des crédits liés aux différents décalages dans le versement des subventions d'investissement au titre de l'aménagement du territoire et des aides aux équipements sportifs.

### Le projet de seconde décision modificative 2019



L'augmentation des recettes s'explique principalement par l'ajustement à la hausse du fonds de compensation pour la TVA, le fameux FCTVA que nous attendons tous à chaque fois avec impatience, pour 882 000 €. Au final, vous constatez une diminution de l'emprunt d'équilibre de 2,487 M€.



Voilà concernant cet exposé. Je vous remercie pour toute cette attention et votre écoute. Pour résumer, nous pouvons dire que c'est un budget, des OB et une décision modificative pensés, volontaires, sincères, prudents, ambitieux et optimistes. Je finirais par Machiavel, penseur italien de La Renaissance, cela reprend les rendez-vous de l'histoire « Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent ». Pour l'avenir, nous essaierons de continuer sur cette bonne ligne. Merci bien.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci Claire pour ces éléments et pour cette citation de Machiavel. Néanmoins, je ne dirais pas que le budget est machiavélique.

**Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Moi non plus.

**M. LE PRÉSIDENT**

Comme tu l'as rappelé, le budget est à la fois équilibré, évidemment il doit l'être, mais surtout il dégage des priorités nouvelles. Sur la DM2, tu as dit l'essentiel et j'interviendrai peut-être à nouveau après les groupes, simplement un mot pour rappeler deux choses. Tout d'abord la création du fonds d'urgence pour les calamités agricoles qui sera doté de 500 000 €, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, et c'est presque la principale décision, en tout cas pour cette année ce sera une décision importante, en rappelant que la chambre d'agriculture, présidée par Arnaud BESSÉ, a fait un travail important, en lien avec nos services, afin d'essayer d'établir une carte très précise, je dirais ferme par ferme, des situations de chacun des éleveurs qui ont énormément souffert depuis l'année dernière et les quatre mois de sécheresse qu'ils avaient déjà subis. Comme vous le savez, parce que la sécheresse a été

partout, il n'y a quasiment plus de fourrage, nous sommes maintenant obligés de l'acheter en Allemagne. Le prix du fourrage a beaucoup augmenté et nous sommes face à une situation où, je l'estime au doigt mouillé, mais cela ne doit pas être très loin de la vérité, nous pouvons imaginer qu'il y a près d'une cinquantaine d'éleveurs qui aujourd'hui risque de disparaître ce qui, à l'échelle du département, est évidemment très conséquent, et ils se trouvent principalement au sud du département.

La décision que nous prendrons aujourd'hui, si vous la votez, est de permettre d'apporter une aide, comme nous l'avions fait lors des inondations, mais c'est d'une autre nature, qui va servir principalement à acheter du fourrage pour ces éleveurs et à nourrir les bêtes. Je rappelle que si l'éleveur disparaissait, il faudrait savoir aussi ce que nous ferions des animaux et nous aurions des problèmes sanitaires importants à tenter de régler en lien avec les services de l'État. J'en ai parlé avec François BONNEAU, l'objectif pour nous est de faire en sorte que nous puissions intervenir assez rapidement, avant la fin de l'année de manière certaine et que ces éleveurs puissent être aidés. Ce n'est pas nous qui verserions directement cette aide, mais elle serait versée via la chambre d'agriculture, avec un dispositif qu'il nous reste à mettre en place, même si nous avons déjà assez bien avancé à ce sujet, mais nous voulons éviter d'avoir une lourdeur administrative trop forte par rapport à cela. La chambre d'agriculture a fait un travail très important pour avoir une connaissance très fine, établissement par établissement, ferme après ferme, de la situation à la fois économique et surtout sociale de ces éleveurs qui, vous le savez, trop souvent ne veulent pas faire appel aux services sociaux. Nous perdons une partie de l'information si les personnes ne souhaitent pas nous voir. Vous savez qu'une partie du secteur agricole ne sollicite jamais le RSA par exemple, et nous avons fait un travail le plus en profondeur possible pour essayer d'avoir une carte très précise de la situation et ainsi permettre une intervention qui, je l'espère, ira au bon endroit, mais surtout au bon moment, c'est-à-dire le plus rapidement possible désormais.

Si vous en êtes d'accord, ce premier fonds qui sera créé permettra au moins de sauver ce qui peut l'être dans l'élevage en espérant, bien entendu, que nous n'irons pas vers plus de difficultés dans les mois à venir et que nous ne découvrirons pas des situations plus lourdes. Nous souhaitons aussi envoyer un signal fort vis-à-vis du monde agricole qui, depuis quelques années, va de désespérance en désespérance, notamment liée aux conditions climatiques, à l'évolution des cours pour ceux qui en sont tributaires, et à d'autres difficultés d'autres natures qui viennent perturber leur situation de trésorerie de manière régulière. Dans l'élevage, il n'est pas rare que les bilans présentent des revenus inférieurs à 10 000 € annuels pour les éleveurs, voire inférieurs à 5 000 € annuels cette année pour certains d'entre eux. Vous imaginez la complexité qui est la leur, non pas de vivre, mais de survivre, parce qu'il s'agit bien de cela et je pense que le rôle du département aujourd'hui, en lien avec la région et ses services, est d'essayer d'intervenir le plus rapidement possible et au plus près de ces difficultés.

La seconde modalité importante dans la DM2, au-delà des aspects qu'a très bien expliqués Claire, c'est la création d'un fonds de soutien à l'illettrisme et à l'illectronisme, une mission pilotée par Geneviève BARABAN qui n'est pas au bout de ses peines, parce que le travail a démarré mais laisse augurer des éléments intéressants. Comme vous le savez, on a signé, la semaine dernière, avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, une convention, nous étions les premiers à le faire, qui va nous permettre d'engager un certain nombre d'actions. Pour engager ces actions, on ne va pas simplement là encore une fois dire des choses sans y mettre les moyens, et donc je vous propose qu'on affecte 150 000 €, pour démarrer, à ce fonds qui vont être autant d'argent qui permettra, je l'espère, petit à petit, car cela s'appréciera dans le temps et il faudra d'autres décisions budgétaires de cette nature, d'ouvrir ensuite des actions et dans quelques années d'avoir des améliorations sur la situation des gens qui malheureusement ont cette difficulté dans ce département et qui sont plusieurs milliers, comme nous l'a expliqué Geneviève l'autre jour, presque 20 000 si on prend une échelle un peu globale, probablement autour de 20 000 en tout cas, ce qui fait quand même une grosse partie de la population présente en Loir-et-Cher. Il faut agir, et pour agir il faut aussi y mettre des moyens, et je vous propose donc de doter ce fonds de 150 000 €, ce qui permettra encore une fois d'engager des actions dès maintenant sans

attendre le vote du budget.

Pour le reste, comme l'a très bien rappelé Claire, sur les OB, rien de nouveau sous le soleil, si je puis dire. Nous maintenons la volonté de présenter des comptes que je qualifierais de très propres, c'est-à-dire des ratios qui nous permettent d'espérer, au moins au-delà des deux années que nous avons en tête, c'est-à-dire 2020 et 2021. Nous avons une trajectoire budgétaire de l'État qui pour cela nous a contraints, la contractualisation représentait des contraintes, nous les avons acceptées. Cette contractualisation nous a permis de mettre en place un plan d'économies qui commence à porter ses fruits puisque nous en voyons la traduction dès cette année dans le budget, notamment sur les dépenses sociales, liées en particulier à l'APA, chère Monique. Nous devons avoir une vigilance sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA qui a tendance à augmenter un peu, mais globalement nous avons plutôt une vague baissière, retenez surtout cela, depuis la mise en place de Job 41 et l'accompagnement des services qui a été revu. L'évolution est toujours bien maîtrisée, mais il faut être prudent. Nous ne sommes pas à l'abri de dispositions qui viendraient gonfler les chiffres de pôle emploi, dont nous savons qu'ils sont parfois bizarrement commentés, et nous en voyons la traduction concrète en voyant les allocataires arriver chez nous plus nombreux. Donc vigilance par rapport à cette évolution, vigilance sur les MNA, comme je vous l'ai dit, vous avez bien en tête tous ces éléments, je n'y reviens pas. En revanche, il y a évidemment une grosse évolution sur nos recettes. Comme vous l'avez compris, nous sommes toujours extrêmement prudents sur les recettes, y compris dans les OB. Nous l'avions été en 2019, tant mieux, cela nous permet dans cette partie de l'année de dégager à nouveau quelques crédits. Lorsque je vous dis que nous créons un fonds lié aux calamités agricoles ou que nous créons un fonds sur l'illettrisme, il n'a pas été nécessaire pour nous de faire des arbitrages pour enlever ces sommes ailleurs, nous le faisons avec un budget qui permet de dégager quelques crédits pour cela.

De la même manière, même si nous perdons le foncier à l'horizon de l'année prochaine, comme je l'ai dit à certains d'entre vous, nous avons déjà une certitude, ce sera une compensation par TVA, ce qui est, comme vous le savez, un objectif que nous nous étions fixés avec quelques présidents de département et qui est atteint. Comme vous l'avez peut-être vu dans les chiffres, pour la compensation nous serons environ à 86 M€ de foncier en 2019, sans doute, en rapport de taxe foncière propriétés bâties. Le montant total de la TVA collectée annuellement est d'environ 170 milliards et 86 M€ sur 170 milliards donne 0,05 %, plus précisément 0,0505 % de part de TVA qui représenterait la part de compensation que nous obtiendrions de l'État. Je mets des guillemets et des virgules partout parce que j'attends le vote de la loi de finances au parlement à ce sujet, mais nous serons compensés par un taux et pas par une somme, c'est un élément très important et je vous y rends attentifs. Je pense que cela devrait être confirmé vendredi prochain, sans doute par Jacqueline GOURAULT, à l'occasion du congrès de l'ADF à Bourges. C'est un élément hyper important pour nous, c'est peut-être le plus important. Si nous avons une compensation en volume, 86 M€ contre 86 M€, vous pouvez être sûrs que dans trois ans cela aurait baissé, peut-être même avant. Une compensation sur un taux, avec un système qui permet d'éviter de redescendre en dessous des 86 M€ pour le Loir-et-Cher, dans les modalités qui ont été négociées avec le gouvernement, tous ces éléments apparaissent ou apparaîtront demain. Premièrement, nous n'irons pas en dessous du taux de foncier que nous aurons collecté cette année et nous serons compensés sur la base 2019, deuxièmement nous aurons une compensation par un taux et pas par un montant, ce qui va permettre de voir, si nous avons des départements un peu dynamiques, et je nous inclus dans ce groupe, peut-être une petite évolution de la consommation à terme, c'est intéressant et peut-être demain les compensations, via le taux, seront bénéfiques pour nous. Il ne faut pas s'attendre à des miracles bien entendu, parce que l'État est très malin et, sauf catastrophe qui n'est jamais évitable sur le plan budgétaire national, nous maintiendrons cela.

Je vous y rends attentifs parce que, pour l'instant, nous vous présentons avec Claire une maquette qui a pas mal d'avantages. En fin d'année nous pouvons redéployer des crédits sans faire des choix budgétaires compliqués, nous maintenons nos principaux ratios, ils sont plutôt à la baisse. Tu as montré la capacité d'autofinancement sur la dette tout à l'heure, nous étions à 3,4 ans en 2017, 3,2 ans

en 2018. Pour l'instant, pour cette année, tu as parlé de 3 ans, je pense que nous serons presque à 2,8 ans en fin d'année, ce qui est un très bon taux, tant mieux. Nous pouvons nous en réjouir, mais je vous rends attentifs à un élément, les taux sont aujourd'hui très bas sur le marché financier et pour l'instant nous sommes dans une période qui nous permet d'espérer. Je le dis souvent, mais je pense qu'un jour ou l'autre, les taux finiront par remonter. Ce n'est pas le cas pour 2019, ce ne sera sans doute pas le cas en 2020 parce que nous avons une politique de la BCE qui, pour l'instant, souhaite maintenir des taux bas et qui limite l'inflation. Mais, il peut y avoir des retournements de conjoncture et l'autre élément important c'est la structure de notre dette.

Claire vous l'a rappelé, nous vous proposons ce matin de réaffecter tout ou partie de ce que nous appellerons un excédent de gestion au désendettement. Il faut le faire parce que nous avons une dette qui est bien structurée et classée A1 dans sa globalité, nous avons des produits de dette qui sont aujourd'hui bien maîtrisés. J'aperçois Madame HERSANT, notre payeur départemental, que je salue. De temps en temps nous nous écrivons, souvent pour des considérations particulières, mais j'ai extrait une lettre qu'elle m'a envoyée le 27 septembre qui concerne la qualité des comptes locaux, c'était sur les résultats 2018. Madame HERSANT est un peu notre professeur de finances, elle nous met des notes chaque année, et depuis au moins 2010 nous sommes notés avec un indice qui s'appelle l'IQCL, l'indice de la qualité des comptes locaux. Je donnerai à tous copie de ce courrier, en général je le fais quand les courriers sont bons, bien entendu, pas quand ils sont moins bons, mais là ils sont bons. Nous étions partis en 2010 d'une note où nous avons 17,9/20, nous n'étions déjà pas mauvais, mais cette année nous avons la meilleure note jamais obtenue, 19,1/20 pour 2018. Je ne désespère pas que 2019 soit encore un peu meilleur, Madame HERSANT, mais un grand merci à vous. Nous vous remercions pour ce courrier qui constate, d'ailleurs vous nous le dites, que « l'absence de dégradation sur les opérations maîtrisées les années précédentes constitue un point fort à préserver ». Nous ne sommes pas mauvais, mais il faut être vigilants et Madame HERSANT a raison de nous le rappeler, néanmoins nous sommes ravis d'avoir une note de 19,1/20, nous n'avons pas toujours eu cela à l'école, Claire, nous qui étions à Dessaignes ensemble, enfin cela dépendait des matières, mais nous sommes heureux de ce constat que fait l'État avec nous du fait que les comptes soient bien maîtrisés.

Mais il faut être vigilants, parce que si vous avez une remontée des taux, ce qui nous échappe totalement et échappe même parfois à certains États, nous serons impactés. Nous ne le serons pas autant que pourrait l'être l'État au niveau central, mais vous l'avez vu dans la préparation du PLF de 2020, je regarde cela encore de manière attentive, une grande partie de l'argent qui est redéployé vient principalement de la baisse des taux. Quelques économies ont été faites, dans les collectivités locales nous en avons fait beaucoup, plus que notre part, je pense, avec la contractualisation, avec les mesures liées à 1,2 %. Je vous rends attentifs au fait que nous parlons d'économies dans les collectivités, en réalité il s'agit d'une moindre hausse puisque l'État nous dit de ne pas dépasser 1,2 %, ce qui signifie que cela augmente quand même et il faut être attentifs par rapport à cette évolution. Je suis très soucieux de notre classification de dette pour qu'elle reste dans de bons ratios. Nous avons une dette qui est classée intégralement en produit A1, et nous avons surtout 56 % de nos produits à taux fixe et 44 % à taux variable, mais certains taux variables sont très maîtrisés et très bas. Nous pouvons considérer que nous avons plutôt un endettement bien maîtrisé et, dans le cas d'une hausse de taux, nous aurions un impact qui serait très limité, et nous faisons en sorte qu'il le soit encore plus pour les années à venir. Je pense que c'est aussi un élément de saine gestion, par rapport aux choix que nous faisons en début d'année, quand nous ajustons en fin d'année et que nous constatons un excédent, nous essayons que ce dispositif vienne désendetter le département de manière massive. Vous pouvez constater aujourd'hui avec la DM2 et les OB que nous continuerons sur cette lancée. Je pense qu'il faut impérativement que nous maintenions ces grands équilibres de cette manière si nous ne voulons pas avoir de mauvaises surprises.

Je refais juste un petit point sur les fonds dont tu as parlé puisqu'il y en a trois qui sont des fonds de compensation liés à la péréquation, tout cela est très complexe, et je ne veux pas le détailler parce que c'est rébarbatif. Sachez simplement que lorsque ces fonds sont créés, le Loir-et-Cher est

considéré comme un département très rural et c'est normal, cela signifie que nous avons une superficie assez importante, des coins qui se désertifient un peu et des tensions sociales qui peuvent parfois naître dans certains cantons, cela suppose que nous ayons l'aide de nos grands départements riches et je remercie encore une fois Patrick DEVEDJIAN pour le FSID. Je le dis parce que c'est une petite boutade entre nous, nous avons eu une séquence en juillet où nous nous sommes beaucoup engueulés à Paris. Nous étions à huis clos avec les présidents de département, en général c'est la mairie du 5<sup>e</sup> qui nous accueille, nous remercions son maire, mais lors de cette séquence qui a lieu une fois par an, nous déterminons à combien s'élève le pot commun et le montant des DMTO qui est très évolutif sur les gros départements, avec une forte pression foncière. Ce n'est pas le cas du Loir-et-Cher, mais dans les Hauts-de-Seine, dans les Yvelines, la pression foncière est telle que les droits de mutation, les notaires n'apprécient pas que je dise cela, mais les frais de notaire cela nous parle davantage, les DMTO, dans notre jargon, sont très élevés et continuent de l'être. Je le dis très souvent, nous parlons de 32 M€ à 33 M€ pour le Loir-et-Cher, pour les Hauts-de-Seine, les DMTO sont cette année de 1,2 milliard. Il est donc normal qu'ils contribuent à remettre une partie de ces DMTO dans un pot commun qui est ensuite redistribué. En juillet, c'est ce que nous leur avons expliqué et ils sont sortis avec les quatre départements qui étaient très impactés, ils n'ont pas voulu voter avec nous, peu importe.

Nous essayons de mettre ce dispositif dans la loi de finances, nous l'avons fait valider pour qu'il n'y ait pas de difficultés, ensuite nous essayons de trouver des clefs de répartition pour aider ceux qui en ont le plus besoin et, petit à petit, remonter. Cette année, nous avons trouvé un système qui permet à plus de départements d'être bénéficiaires, mais le Loir-et-Cher reste évidemment bénéficiaire cette année. Pour le FSID, le nouveau fonds de soutien interdépartemental qui a été créé avec le fonds de 150 M€, nous serons bénéficiaires nets de 4,6 M€, ce qui n'est pas neutre et tant mieux. Il faut que ces critères soient bien négociés pour que nous puissions rester département bénéficiaire de ces différents fonds. C'est une cuisine budgétaire, peut-être un peu complexe pour tout un chacun, mais il faut savoir que cela contribue aussi à notre équilibre chaque année et c'est évidemment, pour nous toutes et nous tous, très important. Voilà globalement ce que nous pouvons dire pour l'instant. Restons prudents par rapport aux éléments qu'a présentés Claire à la fois en recettes pour la préparation de 2020, parce que je préfère que nous ayons de bonnes nouvelles dans le courant de l'année 2020, plutôt que nous nous réunissions en urgence en nous disant que nous avons fait de mauvaises prévisions ou des prévisions trop optimistes et qu'elles ne rentrent pas comme il faut. Soyons attentifs sur l'évolution des AIS, parce que je pense que tout cela peut aller très vite et ce sera plutôt à notre détriment que l'inverse. Il faut maintenir une pression très forte sur notre volonté d'insertion pour les BRSA, il faut être très attentif sur les MNA qui ont été très contenus cette année en Loir-et-Cher, mais cela peut doubler l'année prochaine d'un rien. Malheureusement nous avons parlé, et nous parlerons beaucoup et de plus en plus, de l'urgence climatique, elle est importante, nous avons aussi une urgence démographique, qui est liée aux migrations que nous subissons, les uns et les autres, plus que nous ne l'avons choisie, mais qui impactera nos coûts sociaux à n'en pas douter. Nous ferons d'ailleurs peut-être un point plus précis à ce sujet pour voir comment tout cela se met en place. Vous savez que ce sont des décisions qui ne nous appartiennent pas, qui sont prises au niveau national et sur lesquelles nous devons essayer de mettre en place un certain nombre de dispositifs très coûteux.

Il y a ensuite une grande inconnue, c'est l'évolution du paiement du RSA. Nous étions partis en début d'année avec des certitudes assez fortes, on nous avait dit que ce serait mis en place dès 2020. Pour l'instant nous ne voyons pas grand-chose venir, je pense que c'est dans les tuyaux, mais si c'est le cas, comme vous le savez le paiement du RSA est compensé en partie, je dis en partie seulement, nous pourrions perdre le paiement du RSA qui serait fait au niveau national. Moi, cela ne me choque pas, je pense que la solidarité nationale doit permettre de payer tous les éléments liés à cette solidarité et ce n'est pas à l'impôt local de payer le RSA qui, pour moi, découle plutôt du national. Mais nous garderons l'insertion, avec à la fois des dispositifs nationaux qui se mettront en place, le plan de lutte contre la pauvreté, qui est porté par Olivier NOBLECOURT qui fait un super travail, et des dispositions dans ce plan qui, pour l'instant, sont à notre avantage. Vous l'avez peut-être vu dans les diapositives qui ont été

présentées, mais nous récupérons 313 000 € du plan de lutte contre la pauvreté. Nous nous sommes inscrits dans ces dynamiques, nous avons répondu aux appels à projets, nous avons récupéré des recettes, tant mieux. J'espère que ce sera durable et que tout cela continuera à se mettre en place dans ce mouvement-là. Mais je préfère que nous soyons attentifs et prudents, que nous fassions attention et que nous ayons une prévision qui soit, comme en 2019, assez maîtrisée sinon nous aurons, à n'en pas douter, de mauvaises surprises et je pense qu'il faut croiser les doigts, ou prier ou faire ce que vous voulez, pour qu'il n'y ait pas de remontée des taux au niveau national, sans quoi, à mon sens, dans trois ou quatre ans les maquettes budgétaires seront un peu différentes et nous aurons tous, sans doute, à nous réjouir du fait d'avoir fait des choix assez conservatoires et qui nous permettent de voir l'avenir avec sérénité. Mais nous ne sommes pas à l'abri de difficultés d'autres natures qui pourraient survenir.

Globalement, nous restons sur la ligne que nous nous étions fixée il y a quatre ans, avec une maîtrise de la fiscalité locale qui n'augmentera plus puisque nous perdrons le foncier à partir de l'année prochaine et c'est sans doute la dernière fois que nous en parlons, une bonne maîtrise de nos autres recettes de complément, une évolution vers la TVA qui se mettra en place sans doute l'année prochaine, mais plus sûrement à partir de 2021, donc nous aurons une année de transition en 2020 et puis, je l'espère, une bonne maîtrise des dépenses sociales, les AIS, qui restent un point dur, compliqué à négocier. Vous observerez d'ailleurs au passage qu'il n'y a quasiment plus de négociation avec le gouvernement sur les AIS. Nous avons ouvert des cycles sous la présidence de Valls, quand il était à Matignon, et nous avons échoué pendant trois ans avec lui, cela avait été très compliqué. Maintenant, nous nous concentrons sur l'évolution des recettes et un peu de recentralisation de certains éléments liés aux AIS, en le disant je pense au RSA, mais il n'y a plus trop de négociation sur l'équilibre de l'APA. Des projets de rapports ont été rédigés et sont un peu inquiétants quand on les lit entre les lignes, il faudra donc y être attentif, et il y a des évolutions davantage liées à la démographie départementale sur lesquelles il faut que nous soyons attentifs. Merci à Claire pour ces explications parfaites. Je vais laisser la parole aux différents représentants des groupes, si vous souhaitez nous dire deux ou trois mots à ce sujet ou si vous avez des remarques, des observations ou des questions, nous serons prêts à y répondre. Qui ouvre le bal ? Catherine LHÉRITIER.

### **Mme Catherine LHÉRITIER**

Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule je voudrais exprimer un regret, c'est que la suppression de la taxe d'habitation conduise à déshabiller le département du foncier bâti et nous achemine vers quelque chose qui ressemble aux financements croisés d'antan, c'est-à-dire d'avant la décentralisation. Évidemment, je me réjouis des bons taux de notre département, même si, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, les incertitudes sur les évolutions de nos recettes et sur les évolutions de nos dépenses nous invitent à la prudence, et je pense qu'effectivement elle est de mise. Plus au regard de la DM2, je me réjouis également que nous parvenions à soutenir nos agriculteurs. Sur le débat d'orientations budgétaires, deux points me semblent devoir être soulignés : notre politique d'action sociale et le niveau de nos investissements.

Ces deux axes impactent directement le quotidien des Loir-et-Chériens. Notre politique d'action sociale est dynamique et innovante, et elle tient compte à la fois de la situation démographique de notre département, et s'appuie aussi sur les nouvelles technologies aujourd'hui à notre disposition, c'est ce qui la rend moderne et innovante. L'importance de notre niveau d'investissement, vous l'avez dit Monsieur le Président, est conforme à ce à quoi nous avons aspiré au début de notre mandat, et je dirais que dans une collectivité comme sur un bateau, le cap est essentiel, c'est essentiel de le garder. Le rapport sur la situation du département au niveau du développement durable pointe une perte de 2 000 habitants pour notre département, il est donc important qu'il renforce son attractivité. Nous n'avons plus de compétence dans le domaine de l'intervention économique, mais notre niveau d'investissement soutient largement et très directement l'économie de notre département. Au nom du groupe UPLC, je vous remercie de cette DM2 et de ces orientations budgétaires.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci Catherine. Marie-Hélène

### **Mme Marie-Hélène MILLET**

Merci Monsieur le Président. Nous avons évidemment également conscience des inconnues que fait planer la future réforme de la fiscalité locale sur notre collectivité, cela a déjà été dit, mais nous avons su anticiper en étant dans les premiers départements à contractualiser avec l'État et nous pouvons nous féliciter aujourd'hui d'avoir fait ce choix politique courageux. Ce n'était pas facile et nous avons tous dû assumer ce choix face à la baisse de subventions qui en a découlé. Je dois dire que personnellement, je rencontre beaucoup d'associations, et la quasi-totalité des responsables d'associations que je reçois comprend cette baisse et cette décision.

Ce choix courageux que nous avons fait et assumé ensemble, ou devrais-je dire presque tous ensemble, en me retournant vers notre collègue Benjamin, et je ne reviendrai pas sur tous les points de notre rapport, ce choix nous permet d'atteindre notre objectif de 50 M€ en investissement. Cela, tous les Loir-et-Chériens en sont conscients lorsqu'entre autres exemples, ils constatent les travaux dans nos collègues et se rendent compte que les points noirs de nos routes disparaissent au fur et à mesure. J'en veux pour preuve la récente visite que nous avons faite avec Yves GEORGE, Bernard PILLEFER et les services, il y a deux jours à Saint-Denis-sur-Loire. C'est d'ailleurs relaté dans la Nouvelle République aujourd'hui, nous avons inauguré, ce n'est peut-être pas le terme qui convient, mais en tout cas visité le rond-point qui vient d'être installé sur la départementale 2152 qui réduit les gros problèmes d'accidents qui se sont produits, et ce n'était pas le seul puisque, sur cette même commune, un rond-point avait été installé précédemment et un aménagement aux abords d'Emmaüs, zone grandement accidentogène. Cet investissement permet de faire ces travaux et je crois que tous les Loir-et-Chériens en sont bien conscients. Je voulais aussi saluer, entre autres, car je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Catherine LHÉRITIER, l'initiative de la création d'un fonds d'urgence sécheresse. Je vous remercie.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci Marie-Hélène. La parole est à Geneviève BARABAN

### **Mme Geneviève BARABAN**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues permettez-moi tout d'abord de remercier et de féliciter Claire FOUCHER pour sa pédagogie renouvelée lors de ces débats financiers. Nous voilà rassemblés pour cette session d'octobre qui doit en particulier définir les orientations budgétaires pour 2020, et doit statuer sur des ajustements financiers pour assurer la fin 2019 dans de bonnes conditions de réalisation.

Permettez-moi de faire quelques rappels sur les données contextuelles. Au niveau national, en 2020 des données encourageantes se profilent : une prévision du PIB à 1,4 %, une inflation à 1,3 %, une consommation avec un rebond de 1,7 %, et un investissement des entreprises de + 2,1 %. Petite note sur la conjoncture du 41, utile dans la perspective des orientations à prendre pour construire le futur budget 2020. La situation du Loir-et-Cher, comme l'a fort bien décrit l'observatoire de l'économie et des territoires, est paradoxale, des indicateurs positifs, l'économie avec une situation des entreprises qui semble s'améliorer, moins de défaillances ; l'activité des entreprises est désormais mieux orientée, la progression des chiffres d'affaires est particulièrement soutenue puisque nous relevons + 7,5 % en

douze mois à fin mars, ce qui est vraiment très important et nous n'avons pas connu cela depuis bien longtemps ; le marché de l'immobilier se porte plutôt bien, malgré des disparités territoriales ; le taux de chômage du 41 est aujourd'hui à 7,3 % et même à 6,6 % dans le Vendômois, taux le plus faible de la région et un bon classement métropolitain, un taux de chômage en recul marqué de 4 % en douze mois pour les chômeurs de catégorie A ce qui est, là aussi, plutôt encourageant et un taux également en léger retrait pour les catégories B et C, cependant, la précarité dans l'emploi demeure bien trop importante encore ; pour le RSA, un taux des sorties qui progresse de plus de 2,9 % en un an.

En revanche, des indicateurs en contradiction avec les meilleurs taux précités, une perte d'emplois salariés du privé non agricole de 390 postes, la principale cause étant la baisse de l'intérim, alors que la France métropolitaine connaît plutôt un rebond, notre département n'est pas concerné. Pour le RSA, un fort taux d'entrées dans le dispositif, + 8,8 % de hausse en un an et cependant une légère hausse globale puisque, pour rappel, nous avons 7 400 foyers d'allocataires du RSA début 2016 et aujourd'hui 6 862, c'est bien trop, néanmoins l'augmentation est très relative puisqu'elle est de + 0,8 %, mais comme vous l'avez fort bien dit, Monsieur le Président, il y a besoin d'une vigilance accrue sur la question. L'inversion de la dynamique est un point très important, d'importantes difficultés de recrutement accentuées par la concomitance du recul du chômage et de l'arrivée de nombreux actifs en âge de retraite, d'où une inversion de la dynamique démographique du fait du vieillissement de la population et de l'amointrissement des apports migratoires résidentiels, et donc des actifs. Le département perd des habitants, 2 000 depuis 2016, alors que la population augmentait jusque-là très régulièrement. Le taux de pauvreté est stable par rapport à 2015 comme en région, alors qu'un léger recul est observé en France métropolitaine, mais nous savons bien que nous sommes dans la fameuse diagonale compliquée.

Il est impératif pour nous, mais vous l'avez dit aussi, de revaloriser l'identité du département pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, de professionnels de santé, par conséquent rééquilibrer la courbe démographique est sur la mauvaise pente. Pour cela, nous ne pouvons plus seulement nous appuyer que sur la qualité de vie et l'attrait culturel et touristique de notre beau département, nous devons réfléchir tous ensemble à des propositions très concrètes, et quand je dis tous ensemble, évidemment cela dépasse les rangs de notre assemblée. Être vigilants et exigeants quant à la grande mutation des services publics de nos territoires s'impose à nous aujourd'hui. Le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald DARMANIN, a lancé le vaste chantier de réforme de l'administration fiscale visant notamment à réorganiser le réseau de la direction générale des finances publiques. Devant des modes de vie qui évoluent avec le recours accru à la dématérialisation, il est légitime de réfléchir à des modes d'organisation plus efficaces, cela va de soi, cependant notre attachement collectif, que ce soit les collectivités locales, les entreprises et les citoyens, à un service de qualité qui veille à un aménagement du territoire respectueux des besoins des villes, comme des besoins des campagnes, doit faire écho à ces organisations qui doivent se faire bel et bien au travers de ce double prisme. Cette nouvelle organisation risque, pour les collectivités, d'éloigner le comptable public de son rôle de conseil souvent très précieux pour les petites communes rurales. La restructuration doit apporter une réelle plus-value dans l'organisation, le maillage de l'administration fiscale, le service rendu. Monsieur le Président, nous comptons particulièrement sur vous pour défendre, en ce sens, cette transformation dans le cadre des concertations auxquelles vous participez avec M. le Préfet.

Concernant les orientations budgétaires 2020, un retour sur le contexte lié à la loi de finances pour 2020. Vous l'avez dit et cela est écrit, de nombreuses incertitudes de budget en budget, avec en toile de fond pour 2021, l'application de la grande réforme de la fiscalité locale dans laquelle les départements perdront l'autonomie financière qu'ils détiennent aujourd'hui à travers le pouvoir des taux. Vous nous avez un peu rassurés sur le fait que les compensations s'effectueront par contre sur un taux et non sur une masse. Cependant, il faut rester optimiste et on peut imaginer que 2021, après de nombreux efforts, nous offrira enfin plus de marges de manœuvre financières. Vous nous communiquez ces orientations budgétaires pour 2020 dans le cadre du plan Loir-et-Cher 2021, la feuille de route du

département. Cette année 2019, une année marquée par des recettes significatives, cela a été dit plusieurs fois, en particulier grâce au FSID, la création du nouveau fonds de soutien interdépartemental de péréquation. Ce fonds vaut pour deux années, 2019 et 2020. Il bénéficie aux départements ruraux pour améliorer l'attractivité et aux départements dont la situation sociale est dégradée. Le 41 est bénéficiaire net en 2019 pour 4,6 M€. Ce fonds s'ajoute aux deux systèmes en vigueur depuis 2014, le fonds national de péréquation et le fonds de solidarité.

Notre contexte actuel : le 41 respecte l'engagement signé avec l'État 2019-2021, limitation des dépenses de fonctionnement, maîtrise de l'endettement, respect de l'engagement contractuel avec l'État, + 1,2 %, nous sommes même en-deçà, hors certaines dépenses sociales qui sont exonérées de cette contrainte. Les dépenses d'aide sociale augmentent de 2,06 %, une progression inférieure à la trajectoire définie dans le cadre du « Contrat 2021 » en 2018. Pour les ressources humaines, une stabilité remarquable et remarquable 2019-2020, même si, on le voit bien, dans certains services les tensions existent, vous avez cité le cas de la MDCS Blois-agglomération et il faudra bien se pencher sur la question de façon pertinente. En investissement, 50 M€, on garde le cap, tout le monde l'a dit et c'est très bien, pour une innovation par le numérique, le Wi-Fi touristique, les nouveaux services en ligne, l'équipement des collèges et l'équipement des structures départementales, la maison des territoires à venir. Ce sont les collèges de Bracieux et de Saint-Laurent pour une part importante de 7,1 M€, les infrastructures routières, les études, la déviation de Contres, la phase 2 de Chémery, 19 M€, la DSR élargie de 500 000 € pour 5,5 M€.

Concernant la seconde décision modificative, dans ce contexte favorable de recettes supplémentaires en fonctionnement, le fonds de soutien interdépartemental et, en investissement, l'ajustement du FCTVA, nous constatons des ajustements de bon sens et des décisions importantes. La décision de réduire l'emprunt de 2,487 M€ nous semble positive, ainsi nous pouvons espérer réduire le ratio de la dette dès cette année en fin d'année à 2,8 années, ce qui serait une excellente chose, ce qui laisse augurer d'une ample latitude financière dès 2020. Ample, vous allez mettre un bémol, mais tout de même, les clignotants sont plutôt au vert. Nous approuvons bien sûr la décision de l'aide apportée aux agriculteurs touchés par la sécheresse, et notamment les éleveurs à hauteur de 500 000 €, et personnellement, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez attribuée dans le cadre du plan illettrisme et illettronisme, avec une part de financement intéressante, qui va nous permettre d'engager rapidement des actions sur nos territoires d'expérimentation que je vous ai présentées à tous lundi dernier.

Nous regrettons le désengagement de l'État pour l'accompagnement du plan numérique dans les collèges, alors que notre expérimentation est pourtant très concluante. Nous comprenons aussi ce qu'ils veulent mettre en place, mais ce serait bien de faire valoir l'intérêt de permettre aux jeunes d'apprendre d'abord à l'intérieur des collèges. C'est aussi doublement intéressant, parce qu'on pourrait y associer à terme les familles à l'intérieur du collège, alors que, je pense là au plan illettrisme puisque cela fait partie des actions qu'on compte mener, quand ils sont chez eux, c'est beaucoup plus délicat. Nous regrettons donc ce désengagement, vraiment, même s'il fait baisser notre budget, ce n'est pas très favorable pour l'avenir.

En ce qui concerne le budget primitif 2020 et les conditions de sa préparation, vous l'avez compris, Monsieur le Président, et chers collègues, nous continuons à travailler dans un esprit de coconstruction. Les rendez-vous sont déjà pris pour que nous puissions nous rencontrer et faire des propositions. Nous comptons particulièrement porter des préconisations pour des solidarités durables, non point qu'elles ne le soient pas, mais pour renforcer les actions et l'urgence environnementale. Dans les solidarités durables, la question sociale est toujours à interroger, nous en conviendrons tous, et à soutenir durablement. Des enjeux de premier plan, entretenir et poursuivre la fédération des acteurs de proximité et la remobilisation des personnes fragilisées en adéquation avec leur fragilité. C'est, à mon sens, dans un souci de fédérer les énergies et les moyens, qu'il faut, mieux et plus, soutenir les projets

structurants et durables pour nos territoires, dans le domaine social, éducatif, culturel, sportif. La dynamique du plan illettrisme illettronisme dans ce maillage des acteurs sera, je l'espère et j'y mettrai toute mon énergie, un des exemples probants. Pour ce faire, le soutien à nos partenaires associatifs est primordial. Comme je m'y suis engagée au nom du groupe auprès de vous, nous ferons en sorte d'être au plus juste quant à nos analyses et nos propositions d'attribution. Vous parliez de la protection de l'enfance et des familles, à travers les mots que j'exprime, concernant la MDCS évidemment cela va de soi et il y aura un travail fin à mener et à approfondir. Pour revenir sur l'inversion de la courbe de la population et du vieillissement, le vieillissement un défi, une chance, mais si nous savons prévoir pour y répondre au mieux dans la dignité, la lutte contre l'isolement, la prévention de la perte d'autonomie et là, la conférence des financeurs nous apporte d'ailleurs un souffle nouveau en la matière, et on voit bien que dans sa vitesse de croisière, les projets deviennent intéressants et, à terme, seront structurants pour mener à bien des politiques maillées sur le territoire de par l'intervention des différents acteurs.

Sur l'urgence environnementale, nous proposons d'établir un plan d'investissement dans la transition écologique, non pas qu'il n'y en ait pas, mais peut-être de le renforcer sur certains axes. En matière de rénovation énergétique, de déplacements doux et de réduction de notre empreinte carbone, il nous faut être très volontaristes et force de proposition dans la singularité de nos territoires. Cette remarque que je trouve très pertinente a été faite par Benjamin dans la préparation conjointe de nos travaux, la dimension financière du développement durable concernant l'urgence environnementale ne figure pas dans la répartition des dépenses de la page 4 du rapport 2018 sur le développement durable et ses répartitions financières. Elle est bien entendu intégrée dans les politiques concernées, mais la faire apparaître de façon visible serait plus mobilisateur pour tous, sans doute. C'est une suggestion que nous faisons, mais qui a son importance parce que face à l'urgence, il faut mobiliser et il faut rendre visible ce que nous faisons, ce que nous pourrions faire, et ce que chaque acteur et chaque citoyen peuvent engendrer comme projets. Des actions très intéressantes sont conduites et rapportées dans le dossier développement durable, nous l'avons déjà relevé dans une autre session, notamment l'achat écoresponsable et durable qui représente, en 2018, 43 % du total de la commande publique, c'est une avancée significative. J'imagine qu'en 2019 nous sommes allés encore plus loin, avons-nous dépassé le seuil des 50 % ? Je l'ignore, mais nous arrivons en fin d'année et nous le saurons bientôt.

Conjuguons nos efforts, avec les autres collectivités qui sont en route, sur des actions pragmatiques de valorisation et de protection de la nature, zéro pesticide, chantiers d'insertion, le soutien à l'aménagement des zones naturelles maraîchères, nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre de la préparation du budget. Dans la lutte contre les dérèglements climatiques, là aussi il y a une nécessité de cohérence et d'entraînement de toute la population. Il est nécessaire d'être volontariste et vigilant, pas de solutions transposées, mais toujours bien adaptées à la configuration et aux ressources du territoire. Un référentiel, un vade-mecum, un document pratique simple pourrait entraîner, à la suite des collectivités locales, chaque habitant du département sur une pente vertueuse parce que, si nous prenons soin de regarder depuis combien de temps le tri des déchets est mis en place dans le département et dans la France entière, nous voyons la disparité qui existe entre les départements, certains sont en avance de trente ans sur d'autres, je ne les citerai pas. À l'intérieur même d'un département, des disparités existent entre les communautés de communes et, en regardant au plus près le comportement de chaque habitant, je ne vous dis pas ce que nous trouvons encore dans les conteneurs individuels, c'est quand même assez exaspérant ! Il est clair qu'il faut vraiment qu'il y ait une prise de conscience collective, et que chaque habitant puisse se ressaisir et saisir tous les enjeux que cela représente.

J'en arrive à mes conclusions, je vous rassure. Concernant la préservation et l'amélioration de la biodiversité, et il y a nécessité de faire le lien avec nos travaux à venir sur l'eau, dans le cadre du séminaire annoncé, Benjamin a beaucoup appuyé sur ce point et il a complètement raison, je sais aussi, pour être vice-présidente de l'observatoire des territoires, que, Monsieur le Président, vous avez saisi l'observatoire sur la question qui s'est engagé fort judicieusement dans cette enquête. L'eau est un

commun de l'humanité, nos actions doivent être tournées en faveur de sa préservation et de son partage, nous en sommes tous d'accord et nous devons tous nous engager en ce sens. Il conviendrait également de renforcer les clauses environnementales dans tous nos aménagements, nous en parlons régulièrement et nous voyons bien que, là aussi, nous avançons tous ensemble dans cette prise de conscience. Je terminerai par trois mots, ensemble soyons ambitieux pour notre département.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup. Ce n'était pas Machiavel cette fois-ci, c'était Geneviève BARABAN elle-même. Benjamin VÉTELÉ.

### **M. Benjamin VÉTELÉ**

Monsieur le Président, je vous remercie. Dans le prolongement de ce que j'évoquais tout à l'heure, ma décision prise et annoncée ce matin ne répond pas uniquement à un calendrier électoral, mais bien à des appréciations sur le fond. Moi, ce que je constate finalement entre la DM1 et la DM2, c'est que, cette année, près de 8 M€ ont pu être dégagés comme marge de manœuvre pour être consacrés à la réduction de l'emprunt ou au remboursement anticipé de la dette et, au fond, c'est ce choix-là que j'interroge dans la mesure où, vous l'avez dit, cela a pu nous permettre de dégager des fonds pour quelques mesures, comme cette bonne initiative qu'est le fonds de soutien aux agriculteurs, ou évidemment comme les 150 000 € qui sont consacrés à l'illettrisme et à l'illectronisme. Pour autant, je pense que d'autres décisions auraient pu être prises aussi, sans pour autant mettre de côté l'importance de la bonne gestion budgétaire, mais que ces montants-là témoignent qu'au fond l'effort demandé aux associations cette année n'était pas aussi nécessaire, que certains projets, alors un petit peu anecdotiques, je prends celui-là, mais il y en a probablement d'autres sur le territoire, le soutien par exemple à la maison des adolescents de Blois, aurait pu faire l'objet d'un financement en investissement. Nous aurions pu peut-être également préparer différemment le changement nécessaire de mentalité sur 2020, notamment sur les questions environnementales puisque nous voyons bien qu'au cours de nos différentes décisions budgétaires, nous devons retirer des crédits, faute de consommation ou faute de dépenses. Geneviève BARABAN l'a dit, cela témoigne de l'importance d'accompagner les petites communes sur le changement de mentalité en matière de transition énergétique et effectivement, quand nous allons proposer, je l'espère, de nouvelles mesures en faveur de la transition énergétique dans les orientations 2020, si nous n'avons pas procédé en amont à un accompagnement des acteurs de terrain, le risque c'est que nous ne soyons pas suffisamment efficaces. Sur la DM2 j'ai cette réserve-là.

Sur les orientations budgétaires, il me semble que la question environnementale, et ce n'est pas un effet de mode, et ce n'est pas un effet électoral, elle est déterminante. Les derniers rapports du GIEC, nous en parlerons probablement dans le rapport n° 3, font état de prévisions sur le réchauffement climatique de plus de 7°C à horizon 2100. Il faut que nous arrivions à avoir des actes extrêmement forts, et peut-être contraignants aussi, en matière de transition énergétique. En regardant les orientations budgétaires, sur les 50 M€ d'investissement, je ne mets pas en cause l'importance de préparer demain par des investissements massifs, mais je pense que faire apparaître l'urgence climatique et un fonds d'urgence en faveur de la transition énergétique est quelque chose d'extrêmement important.

Sur les questions sociales, des augmentations sont prévues, c'est important, mais à l'instar de ce qui a été fait il y a quelques années autour de Job 41, et je le dis très tranquillement car c'était une véritable innovation sociale, il y a peut-être d'autres innovations sociales qui doivent être imaginées. Certains départements ont pris des initiatives pour regarder des choses comme le revenu de base et peut-être faut-il que nous puissions travailler sur ce sujet. Sur les orientations budgétaires, j'ai aussi une inquiétude aujourd'hui quand une augmentation de 0 % des dépenses de personnel est évoquée, compte tenu des chiffres que vous avez donnés, d'une manière très transparente et je vous en remercie, sur les dépenses incompressibles et j'allais dire les quasiment 1,3 M€ qui sont liés au GVT, au PPCR, etc. Au fond,

ce que nous appelons GPEC, cela va être une compression aussi de notre masse salariale sur le renouvellement de postes, ou sur la suppression et la disparition de postes dans certains services. C'est inéluctable, et il est vrai que compte tenu de l'ampleur des missions qui sont celles de notre collectivité, ce sont aussi des éléments qui sont inquiétants. Évidemment, j'entends aussi la contrainte majeure qui est celle du contrat de Cahors, j'avais dit à l'époque ce que j'en pensais, mais nous sommes tenus par ce contrat de Cahors et par cette décision du gouvernement. Quand nous sommes en capacité de présager d'une augmentation de recettes de 2 % et que, dans le même temps, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir aller au-delà de l'augmentation de 1,2 % des dépenses de fonctionnement, nous voyons là aussi qu'il y a peut-être quelque chose qui est un peu idiot compte tenu des urgences auxquelles nous sommes tous collectivement confrontés.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci Benjamin. Y-a-t-il d'autres remarques ou observations par rapport à cette présentation sur le budget ? Je n'en vois pas. Je vais essayer de vous faire quelques éléments de réponse, même si je les avais déjà un peu anticipés dans mon propos introductif, donc je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit.

Merci d'abord à Catherine pour ce que nous partageons sur la façon de coconstruire ce budget et d'avoir le maintien de nos priorités, c'est évidemment important, et de faire en sorte que nous puissions, ensemble je l'espère, renforcer l'attractivité du territoire, cela me paraît quelque chose de majeur. Je note d'ailleurs avec plaisir que le fait que le DG qui anime aujourd'hui un groupe de travail avec les DG d'intercommunalités porte ses fruits parce qu'il est vrai que nous avons de plus en plus d'échanges. Il y a quelques jours, nous étions réunis dans le cadre de la préparation du contrat de plan État/Région par le nouveau préfet de région, Pierre POUËSSEL, que nous connaissons bien en Loir-et-Cher, et par le président de région, François BONNEAU, avec l'ensemble des présidents de département, les deux présidents de métropoles, le président de l'agglomération de Blois et celui de Chartres. Je vous dis d'ores et déjà deux choses, la première c'est qu'il n'y a plus de volet routier dans le CPER, cela en réjouira certains, mais il y a un mais. Nous attendons apparemment le vote de la loi LOM pour avoir un volet mobilité qui sera à fonds dédiés et que sais-je et qui viendra compléter le CPER. Je ne sais pas encore à quelle date, tout cela n'est pas très clair, mais pour mémoire, le dernier contrat de plan était d'à peu près 1 milliard d'euros, dont plus de la moitié était consacrée aux routes. Ce qui veut dire qu'en enlevant à peu près 500 M€ de la masse, nous aurons donc un contrat, je l'espère, aux alentours des 500 M€. Je crains que nous perdions quand même quelques plumes, car certains crédits n'ont pas été consommés, et surtout ma crainte c'est que nous ayons une part encore moins importante sur le volet routier. Je rappelle simplement, pour mémoire, que c'est ce volet routier du contrat de plan qui nous a précédemment permis d'engager les travaux à Cap'Ciné et sans aide de l'État conséquente, nous n'y serions peut-être pas allés aussi fort et aussi vite. Dans ce cadre, j'ai appelé les présidents d'intercommunalités pour leur dire que je souhaitais que nous puissions coconstruire ensemble le prochain contrat de plan. Nous avons parlé avec Gilles au téléphone et nous essaierons de dégager des priorités, territoire par territoire. Nous ferons ensuite des arbitrages pour essayer de faire remonter des projets qui nous paraissent importants pour la suite, mais il est évidemment important que nous soyons d'abord d'accord entre nous, c'est le cas ce matin et je vous en remercie, pour que nous puissions ensuite mettre en place ces dispositifs et cette méthode avec les autres territoires.

Marie-Hélène, tu as rappelé le choix que nous avons fait sur la contractualisation, un choix que tu as qualifié de courageux, c'est sûr. Je vous l'avais dit, je voulais faire partie des premiers signataires si nous devons le signer. Benjamin, je réponds en écho parce que Benjamin était opposé au contrat dit de Cahors, nous avons tout à fait le loisir d'avoir une appréciation qui diverge. J'observe quand même, Benjamin, que dans les collectivités où on n'a pas le contrat de Cahors, on a quand même des modalités qui obligent à faire attention aux dépenses de fonctionnement, y compris pas très loin d'ici. Je note que chacun, même s'il n'a pas signé la règle, se l'applique d'une manière ou d'une autre. Je pense qu'il faudra

apprécier ce contrat à l'issue des trois ans, parce que nous verrons exactement l'impact que nous aurons à ce moment-là. Vous vous en souvenez, cela nous a obligés, l'été précédent, à engager un plan d'économies que nous avons d'ailleurs tous voté ensemble pour essayer d'alléger un peu le poids du budget de fonctionnement de notre collectivité, ce qui fonctionne pour l'instant. Néanmoins, je ne dis pas que c'est l'alpha et l'oméga d'une politique, ce que j'essaie de voir c'est surtout ce qu'il y aura après, comment on va sortir du contrat du Cahors ? Je vous l'ai dit, j'ai préféré très clairement cette idée à celle d'avoir des gels de DGF successifs, voire des baisses massives de DGF qui avaient été choisies par d'autres avant, et qui me paraissaient hyper hasardeuses et qui, pour nous, étaient ultra violentes. Quand il vous est annoncé à l'aube du PLF qu'il faut 5 M€ de moins sur le fonctionnement de l'année suivante, comment fait-on ? Cette méthode nous permet au moins d'avoir une appréciation dans le temps, ce n'est jamais parfait parce que nous préférerions tous que l'État fasse plus d'économies que nous et nous redonne une partie de cette manne. Nous savons malheureusement que c'est un vœu pieux et que tout cela fonctionne un peu différemment maintenant, surtout que, je ne l'ai pas évoqué et ce n'est pas à moi de le faire, mais se prépare un acte 3 de la décentralisation, à l'initiative de Jacqueline GOURAULT et de Sébastien LECORNU, et qu'on va devoir regarder. Moi j'ai déjà quelques éléments qui reviennent, je ne sais pas exactement ce que l'on nous demandera de refaire, ou de faire, ou de défaire. Il y a ce que l'on appelle les irritants de la loi NOTRe dont on nous dit qu'on va pouvoir les récupérer, je ne sais pas très bien comment...

J'ai beaucoup prêché pour que nous puissions avoir de la souplesse sur les aides agricoles parce que cela me paraît vraiment important, que nous sommes en proximité avec nos agriculteurs et que nous connaissons bien le terrain. Je ne dis pas qu'à Orléans ils ne le connaissent pas aussi bien que nous, mais je pense qu'il serait plus utile que nous puissions avoir la main là-dessus sans avoir à demander le droit au président de région ou au ministre. Nous verrons, mais il y a dans les tuyaux une évolution de la politique de l'habitat, beaucoup de choses sont pour l'instant sur la table, je n'en dis pas beaucoup plus, mais il faut être attentif à cette évolution. Je pense que nous oublierons très vite l'évolution du foncier et des TH, et que nous nous pencherons très vite sur la troisième loi de décentralisation ou la troisième vague de décentralisation qui va être importante et qui va beaucoup nous impacter. Vous savez ce que nous souhaitons, nous les élus locaux, c'est très simple, nous voulons des compétences qui ne coûtent pas cher avec des recettes maximisées. L'État fait tout le contraire, depuis toujours. Nous essaierons de continuer à envoyer ces messages en espérant que cela arrive, mais il faut que nous soyons prudents et attentifs par rapport à toutes ces évolutions.

Geneviève BARABAN, merci pour vos encouragements à continuer à coconstruire ces maquettes budgétaires. Je pense que chacun a la méthode en tête, je ne la répète pas. C'est bien que nous puissions avoir une base de départ qui nous permette d'améliorer partout où c'est possible ce qui peut l'être. J'ai toujours conscience, quand vous venez me voir les uns et les autres, qu'il faudrait que nous en fassions plus et que nous allions plus vite. J'aimerais beaucoup pouvoir à chaque fois dire oui, mais malheureusement nous n'avons pas toujours cette capacité ou cette possibilité. Oui, nous devons garder le cap sur les investissements. Nous ne parlons plus de fiscalité, nous ne pleurerons plus sur le foncier, mais nous ne fixerons plus de taux, c'est comme cela, je pense que c'est quelque chose qui s'appréciera là aussi dans la durée. Merci pour vos encouragements aussi, mais collectifs, sur la DSR élargie, c'est une évolution intéressante, cela démontre aussi parfois les difficultés qu'a l'État à aider, y compris des communes de cette strate. Si, de temps en temps, des sonnettes ont été tirées par les maires des communes entre 2 000 et 3 500 habitants, c'est parce qu'ils avaient aussi moins d'aides que d'autres structures, il a fallu que nous prenions nos responsabilités et je vous remercie que nous ayons pu le faire ensemble, car c'est aussi un choix collectif.

Je partage avec vous quelques regrets sur l'arrêt du plan numérique de l'État, même si nous avons néanmoins décidé de continuer, nous poursuivons le déploiement des tablettes, c'est important dans les collèges. Cela fonctionne plutôt bien, et je suis en accord avec vous et avec l'idée que nous nous étions faits ici, pour ce déploiement de tablettes. Je pense qu'il est très important de mettre à disposition

des outils numériques, mais qu'il faut qu'ils restent dans les collèges et que c'est de cette manière que cela fonctionne bien. Nous avons des classes mobiles, ils peuvent se passer les tablettes, elles ne sont pas attribuées à une personne ou données à quelqu'un, cela permet de bien préparer la suite. J'en ai parlé avec François BONNEAU, j'ai noté que la région allait mettre en place un plan numérique aussi dans les lycées. C'est une bonne évolution et je pense que les uns et les autres, nous aurons à cœur de regarder comment cela peut impacter les cours. Je vous rappelle que la tablette que nous avons mise en place permet aussi d'aider les décrocheurs de manière individualisée, c'est aussi un projet intéressant, et qu'enfin l'année dernière nous avons accepté le principe d'une étude avec la DASEN de l'époque sur l'intérêt, dans la durée, d'utiliser les tablettes, et l'impact que cela pouvait avoir sur les élèves de collège. Ce sont des universitaires de Poitiers qui ont commencé à plancher sur ce sujet et qui nous ont fait des propositions très intéressantes auxquelles nous participons financièrement, mais nous verrons dans quelques années comment tout cela aura été ressenti. Ce sera sans doute très intéressant pour nous d'avoir ce regard de chercheur sur l'impact du numérique dans les collèges du Loir-et-Cher, et ce qu'en font les élèves à terme.

Sur le BP pour Geneviève BARABAN, là encore je ne reviens pas sur ce qui a été dit. Je voudrais juste ajouter deux éléments.

Un, j'attends comme vous tous, mais cela viendra bientôt, les fameux indicateurs de l'observatoire que j'avais demandés en début d'année, aux vœux, sur le réchauffement climatique et la biodiversité. Ce sera une base, je ne dis pas que nous aurons tout fait une fois que nous aurons des indicateurs, car il faudra les mesurer dans le temps, mais cela nous permettra d'avoir des éléments de mesure que nous pourrons peut-être améliorer d'une année sur l'autre ou qui pourront peut-être nous permettre d'orienter nos politiques publiques différemment. Vous vous êtes tous beaucoup exprimés sur ce sujet aujourd'hui et vous avez raison, c'est une préoccupation que nous avons tous.

J'ajoute un deuxième élément, c'est notre engagement, Benjamin tu disais en gros qu'il fallait que nous fassions plus sur l'urgence climatique et sur son impact. C'est un élément que nous pouvons partager ensemble. Nous sommes quand même très engagés dans un élément important que nous avons peu commenté ce matin, les circuits courts dans les collèges, le « Manger local ». Je crois beaucoup à cela, nous l'avons partagé ensemble. Cela ne se matérialise pas encore de manière très forte parce que pour l'instant nous avons continué le déploiement, c'est assez long et complexe avec l'ESAT de Contres, mais cela marche bien et je pense que cela aura un impact important pour la suite de ce que nous faisons. Avec Geneviève et Michel, nous étions l'autre jour dans leur canton pour la journée cantonale, nous avons commencé notre visite par une ferme bio en ville, avec une agricultrice installée depuis quelques années, elle est très dynamique et je l'ai trouvée passionnante, mais je pense que tous ces éléments contribueront aussi à terme peut-être à avoir un impact environnemental intelligent, je ne sais pas s'il sera durable, mais au moins intelligent pour cette évolution. Évidemment, le fait de s'appuyer sur de la production locale pour arriver à avoir une meilleure traçabilité, mais surtout une meilleure garantie de ce que nous donnons dans l'assiette à nos collégiens, c'est un élément très important. J'attends beaucoup de cette évolution et de ce plan "Manger local" dans les collèges qui sera, à n'en pas douter, l'un des éléments importants, il y en aura sans doute d'autres. Nous avons évoqué ce matin rapidement les routes, nous avons évoqué la gestion de l'eau et bien entendu, sur tous ces sujets, je pense qu'il faut que nous en fassions plus et qu'il faudra que nos orientations budgétaires, à terme, marquent un peu plus ces éléments-là parce que, pour l'instant, nous avons des éléments qui sont un peu diffus dans le budget. Nous l'avons vu d'ailleurs sur le rapport développement durable, beaucoup d'éléments sont mis bout à bout, peut-être qu'à un moment donné, il faut que, dans la présentation, on voie de manière plus marquée notre impact sur les questions environnementales et que l'on voie l'évolution d'année en année se faire ou se défaire. Cela permettra peut-être d'avoir des ajustements un peu plus précis par rapport à ces questions.

Sur les innovations sociales, Benjamin, tu parlais de revenu de base. Il faut être prudent,

nous en parlons souvent à l'ADF parce que nos collègues de gauche principalement ont décidé de mettre cela en place. L'un d'entre eux nous disait l'autre jour qu'il fallait qu'ils aient un peu plus de recul avant de voir exactement l'impact que cela peut avoir. Cela fait partie des éléments qui sont aujourd'hui sur la table dans le cadre des contrats que nous voulons passer nous-mêmes avec nos concitoyens et qu'il faut que nous fassions évoluer. Vous savez que nous avons eu aussi une réflexion dans le cadre de l'insertion sur le contrat d'engagements réciproques, droits et devoirs, pour les BRSA. C'est un élément constitutif aussi du pacte social que nous avons passé avec une partie de cette population, il est important puisqu'elle est malheureusement encore trop nombreuse. Je ne désespère pas, mais j'espère qu'avec toutes ces actions nous parviendrons à avoir un département un peu plus solidaire, c'est un grand mot qui ne dit pas grand-chose, mais qui est important et qui permet à la fois de rapprocher les populations, les territoires.

Vous l'avez tous noté et vous avez raison, mais je pense que c'est la clef de nos réflexions à venir à court terme, nous perdons des habitants. J'ai commencé mon propos en vous disant que nous manquions de main-d'œuvre et nous voyons bien que, petit à petit, dans certains secteurs, pas partout parce qu'il y a aussi des intercommunalités qui en gagnent ou des agglomérations qui en gagnent, mais il faut que nous y soyons attentifs. Je parlais avec mon collègue du Cher ou de l'Indre, il y a quelques jours, quand nous étions réunis à Orléans, ils sont dans une phase un peu plus avancée que nous sur l'évolution démographique et il me disait : « Ça y est, nous allons fermer un collège ». Dans une partie du territoire qui n'est d'ailleurs pas très loin du nôtre, ils prennent la décision de fermer un collège parce qu'ils sont tombés à moins de 200 élèves et ils me disent que ce n'est plus gérable de le conserver. Nous n'en sommes pas là dans le département de Loir-et-Cher et tant mieux. Nous avons pour l'instant une bonne répartition et une démographie qui va bien, mais il faut être prudent et attentif, car, cela vous fera sourire, mais dans le grand nord, le Perche cher à Bernard, ou dans l'extrême sud cher à Christina, nous avons des secteurs où nous regardons attentivement l'évolution démographique et, pour l'instant, ce ne sont pas les secteurs où il y a le plus de dynamique d'installation, qu'elle soit économique ou d'habitants tout court.

La complexité c'est qu'il faut que nous arrivions à ce que ce territoire vive bien dans son entier, c'est cela qui est complexe. Quand nous regardons la démographie médicale, nous en parlons souvent avec Monique ces derniers temps, nous voyons bien que dans dix ans, nous aurons des coins où il y aura encore une offre - Philippe a pris des mesures autour de Noyers - à n'en pas douter nous savons que nous aurons une offre qui sera de qualité dans ce secteur, et tant mieux, et nous savons qu'il y a des secteurs où nous n'en aurons pas. Toute la complexité de ce dispositif c'est le respect de ces équilibres et de pouvoir arriver à une forme d'équité sur le territoire. J'y crois beaucoup, car cela sous-tend ma façon de faire, mais je crois beaucoup à cette notion d'équité. Il faut que nous arrivions petit à petit à structurer le département pour qu'il soit un peu plus équitable, un peu plus durable sans doute, et un peu plus solidaire. Ne rêvons pas, tout cela est dans un monde idéal, quand nous mettons toutes vos demandes sur la table, j'y souscris évidemment en totalité, ensuite il y a les contraintes qui nous arrivent très souvent du haut et qui malheureusement nous obligent parfois à changer d'orientation ou à faire les choses un peu différemment. Tout cela pour vous dire que nous ne sommes pas très éloignés les uns des autres, je pense, par rapport à notre volonté de faire avancer le département et c'est une bonne chose. Il faut évidemment que nous conservions nos capacités à nous interroger collectivement, je me mets volontairement dans ce nous, pour essayer de faire les meilleurs choix et j'espère que, pour les OB, nous saurons trouver un chemin qui nous permettra d'avoir une maquette budgétaire propre, et de nature à ne pas obérer le début du mandat suivant, parce que je pense souvent à l'évolution de 2021 à 2027. Merci. Claire veux-tu rajouter quelque chose ? Non, Machiavel ne t'a pas plus inspirée pendant que je parlais, c'est très bien. Merci à tous.

Après ce débat budgétaire, je vous propose de passer au vote des dossiers. Vu l'heure, il faut que nous nous dépêchions. Nous allons démarrer par le dossier n° 1 qui est l'approbation du PV de la séance du 25 mars dernier, ma chère Catherine.

**Rapport n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil départemental du 25 mars 2019**

**Mme Catherine LHÉRITIER**

C'est très rapide, tu viens d'en donner le titre, donc je pense que je n'ai rien à rajouter sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? Philippe.

**M. Philippe GOUET**

Juste une petite correction sur la fiche de présence. Sur les présents, j'étais en lieu et place de Pascal BRINDEAU.

**M. LE PRÉSIDENT**

Et c'est Pascal qui est noté ?

**M. Philippe GOUET**

Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT**

Tu fais bien de le mentionner, c'est important. Nous allons donc le rectifier et remettre ton nom à la place de celui de Pascal. Nous saluons Pascal par ailleurs.

**Rapport n° 2 – Orientations budgétaires pour 2020**

Sur les OB, ma chère Claire, c'est évidemment un débat sur lequel nous n'avons pas de vote, nous passons donc directement au rapport n° 3 qui est le rapport sur le développement durable. Nous en avons beaucoup parlé ce matin pour le débat budgétaire, mais nous savons le travail qui est fait, je remercie Jacques LAUNAY que je salue pour le super boulot qu'il effectue avec Louis.

**Rapport n° 3 – Rapport sur la situation en matière de développement durable – Année 2018**

**M. Louis de REDON**

Oui, Monsieur le Président, je m'associe à vos remerciements aux services. Il est vrai que dans les services environnement il n'y a pas beaucoup de monde, mais il y a beaucoup d'envie et beaucoup de compétences. C'est un choix qui a été fait de se reposer sur les associations et je crois que cela fonctionne très bien en Loir-et-Cher. Effectivement, ce rapport, comme chaque année, je vous dirais n'hésitez pas à le lire, à vous en saisir, à revenir vers moi ou vers les services si vous avez des questions. Il est très transversal, quand nous parlons développement durable, nous parlons d'environnement, mais nous parlons aussi de social et Dieu sait qu'au département, c'est au cœur de nos compétences, nous parlons aussi de développement économique, même si c'est plus loin, nous savons très bien, je regarde Bernard par rapport aux infrastructures, que notre action est très loin d'être neutre. Encore merci aux

services, à votre disposition, et vous voudrez bien donner acte au président de la communication de ce rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2018.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci Louis. Pas d'opposition, ni d'abstention, le rapport est donc adopté.

**Rapport n° 4 – Collèges, infrastructures, aménagement rural et environnement et aérodrome de Blois – Le Breuil**

Pour le rapport°4, c'est Bernard PILLEFER.

**M. Bernard PILLEFER**

Merci Président. Ce rapport n°4 porte sur des ajustements budgétaires, à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes du parc routier, du service qualité de l'eau et de l'aérodrome de Blois – Le Breuil, mais aussi sur des créations, des modifications ou clôtures d'autorisation de programme. Juste quelques exemples sur certaines thématiques. Notez qu'en voirie la réhabilitation du pont de Muides est inscrite, c'est un élément important.

**M. LE PRÉSIDENT**

C'est un sujet important, tu as raison de le noter.

**M. Bernard PILLEFER**

Puis un programme complémentaire de travaux de grosses réparations, puisque la sécheresse est malheureusement passée par là pour la deuxième année consécutive, et je remercie cette décision qui nous permettra encore d'aller colmater quelques brèches.

**M. LE PRÉSIDENT**

Je rassure tout le monde, le pont de Muides ne va pas tomber, pour que nous n'ayons pas de craintes, mais vous savez que cela fait suite aux différentes études que nous avons initiées avant même le drame qui s'est produit à Gênes et qui nous font maintenant engager des travaux de confortement du pont qui existe.

**M. Bernard PILLEFER**

D'ailleurs, c'est bien Président de le noter, nos services ont toujours été préoccupés des problématiques liées aux ouvrages d'art, puisque c'est un sujet que l'on a parfois tendance à éviter de nommer, mais c'est pris en forte considération au sein de nos services. La preuve en est que nous avons parlé du pont Charles-de-Gaulle, nous parlons maintenant de Muides et nous parlons aussi d'autres ouvrages dans les services. Au sujet des collèges, je déplore un peu le désengagement sur le plan numérique, mais le département reste acteur et c'est une bonne action. Je voudrais citer l'installation de défibrillateurs dans les collèges, je l'ai noté et c'est l'application de la loi, mais en tout cas, il est bon de le marquer. Ensuite, le département a souhaité solder la participation auprès du SMO Val-de-Loire numérique, qu'il en soit remercié et j'assure de tout mon engagement pour faire que cette DSP soit mise en œuvre. Pour l'aérodrome du Breuil, chère Catherine, aussi des investissements qui permettent de densifier et d'accélérer l'accessibilité sur la zone événementielle. Je terminerais en parlant des problématiques sécheresse et en disant que, par l'intermédiaire du Cerema, il a été mis en place un groupe de travail interdépartemental qui œuvre sur l'expérimentation et la recherche de solutions

techniques pérennes, j'insiste bien sur pérennes. L'intérêt de ce travail collectif nous permettra de mutualiser aussi nos capacités de recherche et je remercie une fois de plus les services qui sont totalement mobilisés sur ces actions. Voilà Monsieur le Président, désolé d'avoir été un peu long.

**M. LE PRÉSIDENT**

C'était un dossier important et tu as eu raison de le détailler.  
Pas d'opposition et d'abstention sur ce vote. Je vous remercie.

**Rapport n° 5 – Création d'un fonds d'urgence sécheresse**

Nous passons au dossier 5. C'est moi qui rapporte.

C'est donc le fonds d'urgence sécheresse, je crois qu'il a été largement commenté, je n'y reviens pas.

Y-a-t-il des oppositions, des abstentions ?  
Je n'en vois pas et je vous remercie au nom de nos éleveurs.

Marie-Hélène le dossier n° 6.

**Rapport n° 6 – Culture et sports**

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Il nous est proposé de diminuer des crédits de paiement et d'investissement, vous avez les chiffres dans le rapport, d'adopter des modifications d'autorisations de programme, de clôturer aussi des autorisations de programme et, au titre du partenariat culturel, d'accorder une subvention supplémentaire de 10 000 € au Centre européen de promotion de l'histoire pour les rendez-vous de l'histoire. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, nous avons accueilli beaucoup de conférences ici même et, entre autres, des conférences dont nous étions les organisateurs, peut-être évoquer rapidement une très belle conférence d'un des grands architectes italiens Massimiliano FUKSAS.

**M. LE PRÉSIDENT**

Qui est un des grands architectes du monde.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Du monde, il est un des plus grands architectes italiens, mais il construit dans le monde entier et il nous a beaucoup passionnés avec ses réalisations. Peut-être plus proche de nous, nous avons hier Thierry CRÉPIN-LEBLOND que les Blésois connaissent bien puisqu'il a été conservateur du château, avec Hélène LEBÉDEL et Anne-Marie LLANTA, la directrice du CAUE. Elle a parlé de l'architecture et ils ont parlé de l'influence de l'architecture dans le Val de Loire, ce sont donc des conférences très importantes.

**M. LE PRÉSIDENT**

Très suivies, et nous le disons ce matin très rapidement en aparté avec Marie-Hélène, quelques petits soucis parce qu'il est vrai qu'il y avait beaucoup de monde dans les couloirs ici, de personnes qui voulaient y assister, donc une réflexion à venir sur notre capacité, nous ne pourrions pas élargir les salles, mais il y a une forte affluence.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Déjà, heureusement que nous ouvrons les salles, toutes les salles du conseil sont occupées.

**M. LE PRÉSIDENT**

Le palais de justice était aussi ouvert cette année, puisque nous avons reçu samedi Jacques TOUBON, défenseur des droits, qui me disait qu'il voulait vraiment pouvoir être présent chaque année, en lien avec la justice et le respect des droits. Petit à petit, nous élargissons au maximum.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Beaucoup d'endroits, il y avait même des conférences à Vineuil, à la Chaussée.

**M. LE PRÉSIDENT**

Il y en a eu à Vendôme, je crois, aussi.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Au jeu de paume aussi. C'est vrai que les sites augmentent, mais malgré tout cela, il y a de plus en plus de monde et c'est compliqué.

Et pour terminer, accorder une subvention de 35 000 € à la commune de Mareuil-sur-Cher pour réhabiliter un petit théâtre ancien. Je pense que Philippe SARTORI sera content, mais il n'écoute pas, donc ce n'est pas grave.

**M. LE PRÉSIDENT**

Si, si, il est tout ouïe. Mareuil, Marie-Pierre m'a parlé du dossier, elle le connaît bien aussi et elle est également satisfaite de cette évolution. C'est important de soutenir aussi les édifices culturels dans le département.

Pas d'opposition, j'imagine, sur ces dossiers, pas d'abstention ?  
Je vous remercie.

**Rapport n° 2 – Orientations budgétaires pour 2020**

Je voudrais simplement vous dire, parce que je suis passé un peu vite sur le rapport 2, que nous ne votons pas les OB, mais qu'il faut acter par un vote le fait que nous ayons fait le débat.

Êtes-vous d'accord pour acter ? Voilà, comme cela, ce sera au procès-verbal, nous avons donc bien débattu sur les OB et nous reviendrons bien entendu sur ce sujet.  
Je vous remercie.

**Rapport n° 7 – Stratégie innovation tourisme**

Dossier 7, c'est justement Philippe SARTORI. Quelques ajustements budgétaires pour le tourisme.

**M. Philippe SARTORI**

Oui, c'est un ajustement : l'annulation de 414 025 € de crédit de paiement en investissement et une inscription de 26 570 € de crédit de paiement en fonctionnement en matière d'aménagement du territoire et de tourisme ; l'attribution d'une subvention de 69 490 € à l'université de Tours pour le fonctionnement de l'antenne universitaire blésoise et l'approbation de la convention, bien sûr, qui fixe les règles du versement de cette aide. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci, Philippe. Pas d'opposition, j'imagine, pas d'abstention ?  
Le dossier est adopté.

Isabelle GASSELIN, tu as le numéro 8.

**Rapport n° 8 – Le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation**

**Mme Isabelle GASSELIN**

Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport qui prévoit notamment pour 2020 : d'allouer une dotation globale de fonctionnement de 2 351 906 € pour les 27 collèges publics, dont 11 279 € pour l'intéressement chauffage ; de consacrer une enveloppe de 11 350 € afin de permettre le fonctionnement, dans les collèges publics, des ateliers artistiques des classes à horaires aménagés, des ateliers de culture scientifique et technique ; pour la restauration scolaire, de fixer les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; de maintenir le taux de participation des collèges aux charges communes à 17 % pour la demi-pension et 30 % pour l'internat ; de maintenir la contribution des collèges publics aux dépenses de rémunération des personnels d'internat et de demi-pension à hauteur de 23,5 % des tarifs de restauration scolaire ; de maintenir à 2 % du montant des recettes de la restauration scolaire le taux de contribution des collèges au fonds commun de restauration scolaire.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci, Isabelle. J'insiste juste, mais vous l'avez tous en tête, nous actons avec ce vote le fait que nous modifions légèrement les modalités de fonds de roulement dans les collèges, et comme vous êtes tous administrateurs dans vos collèges, vous allez en entendre un petit peu causer entre maintenant et la fin de l'année. Sachez que cela a été d'abord le fruit d'une longue négociation qui s'est faite avec les responsables de collège, Patrick FELDNER pourrait en parler encore mieux que moi, parce que c'est lui qui s'y est collé avec Madame VOISIN. Peut-être que nous pourrions d'ailleurs vous redonner ces éléments qui ont permis de calculer ces dotations pour l'année 2019-2020, mais vous savez que, dans le cadre des discussions que nous avons eues l'an dernier sur le plan d'économies, nous avons constaté qu'il y avait quand même pas mal de crédits qui étaient mobilisés qui n'étaient pas utilisés tout de suite. L'idée n'est donc pas de réduire, mais bien de réajuster le fonds de roulement par rapport à nos capacités, et de le faire avec des critères qui ont été revus.

Pour 2019-2020, ce que je voulais vous dire, mais qui est évidemment inscrit dans la délibération, c'est que nous aurons 280 000 € de crédits qui seront prélevés sur les fonds de roulement des collèges, une opération qui se répétera chaque année et qui permettra à terme d'atteindre 550 000 € prévus dans le cadre de notre plan d'économies. Ce n'est pas une punition que nous donnons aux collèges, c'est le constat que nous faisons d'une part d'argent qui n'était pas utilisé, mais que nous devons mettre dans les collèges, et comme il faut que nous ajustions tout, nous essayons de calculer au

plus juste. Cela n'empêche pas sur des urgences particulières que nous donnions droit à une demande qui serait liée à cela. Veux-tu ajouter quelque chose ?

**M. Xavier PATIER**

Juste un mot pour dire qu'il y a une norme nationale qui préconise que, dans le budget de fonctionnement, les fonds de roulement des collèges ne dépassent pas 45 jours. Nous écrivons seulement au-delà de 90 jours et nous n'écrivons que 20 % de ce qui dépasse, ce n'est pas très punitif et dans aucun cas la baisse ne sera supérieure à 4 % pour les collèges qui avaient la plus grosse cagnotte. Autrement dit, dans le fonctionnement quotidien des collèges, ce nouveau système de répartition sera totalement indolore.

**M. LE PRÉSIDENT**

Je demande juste aux services que nous puissions passer une note complète à tous les élus, pour que vous ayez les éléments d'explication parce que vous allez avoir des questions dans les CA, c'est sûr. Marie-Hélène ?

**Mme Marie-Hélène MILLET**

J'évoquais tout à l'heure dans mon propos que, grâce au maintien de nos investissements, nous pouvons faire beaucoup de travaux dans les collèges, et même en construire de nouveaux puisque le jury se réunira bientôt pour le collège de Neung-sur-Beuvron. Je voulais parler du collège des Provinces où je représente, avec Yves GEORGE, le département. Ce collège qui est neuf, puisqu'il a une dizaine d'années à peu près, avait quand même été prévu pour un collège de 600 élèves. Je me souviens que nous avons eu des exposés ici il y a très longtemps, ces calculs étaient faits en fonction des études sur la démographie. Malheureusement, nous arrivons à 800 élèves et, bien que nous ayons installé des préfabriqués et que nous y fassions des travaux, il y a un vrai problème de carte scolaire puisque les élèves qui habitent du côté de l'îlot Laplace, normalement devraient aller à Augustin, et viennent aux Provinces. J'en parle régulièrement.

**M. LE PRÉSIDENT**

Mais tu as raison.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Il faut vraiment revoir ce dispositif de carte scolaire parce que nous arrivons à une situation qui va être très problématique.

**M. LE PRÉSIDENT**

C'est un sujet que nous avons évoqué très récemment encore avec la DASEN, dont je vais reparler avec Marc GRICOURT parce que nous sommes tout à fait en accord avec cela, il faut qu'à la prochaine rentrée nous ayons acté la nouvelle carte scolaire. Nous avons un rétro-planning que nous avons bien en tête qui doit nous permettre de ne pas avoir cette difficulté l'année prochaine.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Par exemple, il y a une CHAM dans ce collège et nous ne pouvons plus accueillir de nouveaux élèves.

**M. LE PRÉSIDENT**

Je sais, et nous avons eu l'école basket ou je ne sais quoi, nous avons eu plein de sujets qui cette année ont été très complexes, donc j'ai indiqué aux services que je souhaitais que ce soit la dernière année. Il faut revoir la carte et nous avons l'obligation de le faire.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Et je remercie les services qui ont pour l'instant installé des toilettes provisoires parce que, c'est pareil, les toilettes n'étaient pas assez nombreuses.

**M. LE PRÉSIDENT**

C'est monsieur DEPEYRE qui s'amuse avec des Algeco, il aime bien faire ça.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Ça s'agrandit, le restaurant scolaire va être agrandi pendant les vacances.

**M. LE PRÉSIDENT**

Le préau.

**Mme Marie-Hélène MILLET**

Il faut faire un préau, enfin pour un collègue neuf, je trouve cela malheureux.

**M. LE PRÉSIDENT**

Je suis d'accord avec toi, je pense qu'il faut vraiment que nous revoyions la carte.  
Benjamin VÉTELÉ

**M. Benjamin VÉTELÉ**

Une remarque pour appuyer ce qui vient d'être dit sur la question de la carte scolaire, avec cet enjeu de la carte scolaire, il y a un enjeu démographique qui est bien réel sur les Provinces notamment et Augustin Thierry, et la question pourrait même se poser un petit peu sur Blois-Vienne où nous savons qu'il y a aussi une pression démographique à venir qui peut être réelle. Il y a aussi un enjeu quand on retravaille sur la carte scolaire, un enjeu sociologique, je le redis aussi, notamment pour les collègues Rabelais et Bégon du canton de Blois 1, et je pense qu'il serait important que nous puissions aussi nous en reparler collectivement.

Je voulais faire une remarque plus générale. J'ai bien compris que, vu l'ensemble des questions que nous avons à traiter pour les prochains séminaires, ce ne sera pas à l'ordre du jour du prochain, mais je pense qu'un jour il faudrait aussi que nous puissions réinterroger certaines de nos politiques éducatives parce que je pense que les besoins d'interventions des collectivités peuvent évoluer dans le temps. Je crois par exemple que, sur la question des voyages scolaires, c'était très développé il y a une trentaine d'années, et il y a eu un gros coup de frein de toutes les collectivités, régions, départements, communes sur cette question. Je crois que l'enjeu de la mobilité redevient une question majeure, et que les voyages scolaires contribuent aussi à changer les représentations des jeunes sur comment est-ce que l'on est mobile sur un territoire, dans sa scolarité, et ensuite dans sa recherche d'emploi, ou dans son entrée en formation. Nous voyons de plus en plus de jeunes qui ne veulent plus

rentrer en formation à 30 km de chez eux, des familles qui ne veulent plus laisser partir un jeune pour une formation, pour un apprentissage ou pour un premier emploi à 50 km, et je crois que les voyages scolaires contribuent aussi à cette évolution des représentations. Il faudra peut-être que nous réfléchissions utilement à ce sujet, et puis également à l'accompagnement des dispositifs de l'éducation nationale parce qu'effectivement, cela a été dit sur le basket, mais les classes horaires aménagés sport par exemple, c'est un véritable sujet. Pour la ville de Blois, il y a par exemple la question du transport et de l'accompagnement de ces dispositifs avec les clubs de sport, je pense que là aussi il y aurait matière à rediscuter.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Quand j'ai pris la parole, quand vous avez eu la grande gentillesse de m'élire président, j'avais indiqué que je souhaitais que nous puissions réfléchir à ce que j'avais appelé, je crois, un Erasmus des collégiens qui est un sujet qui me passionne. Nous n'avons pas complètement les moyens de le faire aujourd'hui, c'est sûr, mais c'est un vrai sujet. Je te rejoins dans la nécessité de réfléchir à cela, évidemment. On me glisse dans l'oreillette que les collègues ont des moyens, car nous les constatons, pour faire des déplacements, certains les utilisent, d'autres pas, c'est en fait assez inégal sur le territoire.

Je reprends le point que j'indiquais au départ, en demandant vraiment aux services que rapidement les élus puissent avoir les modalités de calcul qui nous ont permis d'arriver à ces évolutions sur les fonds de roulement.

Je ne le savais pas, deux réunions d'information sont prévues pour les membres des CA, une le mercredi 6 novembre de 9 heures à 11 heures, et une le mardi 12 novembre de 14 heures à 16 heures, mais comme je ne pourrai pas y aller, je vous demande d'avoir une note écrite qui soit envoyée par mail à tout le monde. Il y aura les deux, c'est très bien. Geneviève BARABAN voulait dire un mot.

### **Mme Geneviève BARABAN**

Nous parlions tout à l'heure de l'intérêt d'avoir des commissions générales sur certaines thématiques, je pense qu'une fois dans l'année, sur l'éducation, ce serait vraiment nécessaire. Cela éviterait d'avoir à abroger une délibération de commission permanente qui nous avait un peu échappé, en ce sens qu'elle n'était pas suffisamment détaillée pour que nous en comprenions le contenu. Ceci dit, nous l'avons vite compris au premier CA de nos établissements, et donc très bien qu'elle soit abrogée et qu'elle soit remise à plat.

Je voudrais attirer l'attention, alors il est bien noté que la répartition précédente de la dotation de fonctionnement était trop indexée sur le nombre d'élèves, que l'impact de la ruralité n'était pas pris assez en compte, je veux bien entendre cela, mais j'aimerais que nous y mettions un petit bémol, ou que nous rajoutions le soutien et le regard particulier que nous devons poser sur les collègues qui sont inscrits en REP+, et c'est le cas du collège Rabelais qui accueille chaque année, depuis plusieurs années, de nouveaux élèves dans une complexité qui est liée à celle de la MDCS Blois agglomération, avec des familles allophones, etc., donc multiplication de besoins. Certes, ils ont été très économes, certes ils serrent les robinets partout, mais là je crois que ce ne sera pas très confortable d'aller au prochain conseil d'administration.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Au contraire, Geneviève, vous allez voir, ce sera très confortable. D'une part, je voudrais redire, sur la méthode, qu'ils ont tous été concertés, tous les principaux ont accepté ce principe. Nous avons multiplié les réunions de travail avec eux, donc ils ne découvrent pas après le vote le fait que nous baissions, ils ont tous été associés à la démarche. Il y a eu un groupe de travail, au départ, de 22 collègues

qui ont été associés à la démarche.

On avait quand même constaté, je vous le redis, et tout cela est dans la note que nous allons vous envoyer, vous aurez les éléments, que depuis 2013 il y avait eu 723 000 € d'augmentation des fonds, 723 000 € ! On ne peut pas imaginer que cela évolue partout et qu'on serre les boulons par ailleurs, il faut que chacun participe à l'effort, et comme vous le savez, tout cela a été fait en respectant à la fois la capacité de faire fonctionner les collèges normalement. On ne va pas constater une baisse de budget, on a un moindre fonds de roulement qui va leur être donné, et comme l'a rappelé le directeur général, dans des proportions qui sont vraiment pour l'instant assez light. Je vous y rends attentifs parce que j'ai quand même l'impression que du côté du ministère de l'Éducation nationale, le ministre a croisé nos chemins cette semaine, il était là vendredi, cela fait partie des sujets que nous évoquons de temps en temps avec eux quand nous les croisons, et je pense que si nous devons un jour plaquer une règle nationale sur ces fonds de roulement, les principaux de collèges regretteront la règle départementale, parce que j'ai l'impression qu'à un moment donné, la règle qui va tomber sera beaucoup plus lourde et leur fera beaucoup plus mal.

Ne vous laissez pas emporter, tous les principaux sont d'accord, ils ont été concertés, cela fait des mois que nous travaillons avec eux, et j'espère qu'ils n'auront pas l'outrecuidance de vous dire qu'ils le découvrent, sinon vous me les amènerez dans mon bureau et nous aurons une discussion un peu plus serrée parce qu'ils sont largement au courant. Encore une fois, en partant de 2013, il y avait eu, je ne dis pas des dérives, car j'entends bien qu'ils aient des besoins, mais des nécessités de réajuster les fonds de roulement qui par ailleurs, comme leur nom l'indique, n'étaient pas toujours utilisés à bon escient. Ensuite, par rapport à ce que vous dites, nous avons en fait revu les critères des calculs de la dotation de base et, dans ces nouveaux critères, nous avons mis la création d'un forfait CSP défavorisé, cela est aujourd'hui dans le calcul.

Peut-être que ce ne sera pas suffisant pour Rabelais où je pense qu'il y a vraiment des familles qui sont défavorisées, mais c'est un critère qui existe maintenant, Geneviève, et qui est pris en compte, alors que l'ancienne méthode était elle-même très critiquée par les principaux de collège eux-mêmes qui souhaitaient que nous revoyions la façon de calculer. Tout est là-dedans. C'est clair quand je lis la note et c'est clair quand j'en échange avec Patrick et Marie-Thérèse, mais nous vous donnerons la note pour que vous ayez les éléments et que vous ne soyez pas en porte-à-faux dans les prochains CA. Mais j'insiste et je vous demande de défendre cela, il y a eu concertation, que l'on ne vienne pas nous dire, c'est affreux, nous le découvrons, ce n'est pas vrai. Cela fait des mois qu'ils sont au courant, je pense que cela fait presque un an que nous travaillons avec eux, je les ai rencontrés aussi. Vous le savez, nous voyons les principaux une fois par an avec Isabelle, nous échangeons et ils sont tout à fait au fait de tout cela. Je serai donc attentif à ce qu'ils vont raconter, car ils ne peuvent pas dire qu'ils ne savaient pas et la plupart ont accepté les méthodes, certes cela a été une longue concertation et ce n'est pas facile.

Pour les voyages, il faudra que nous y réfléchissions. J'ai souvenir quand j'étais à l'école, je vais finir par faire vieux con dans l'assemblée, mais quand j'étais à l'école en face, car j'ai été à l'école en face, à Victor Hugo, notre voyage scolaire était d'aller à la chocolaterie Poulain en fin d'année et nous étions super contents ! Nous y allions à pied d'ailleurs, nous n'avions pas besoin de carapate, nous allions déjà à pied, nous faisons déjà du développement durable et cela se passait super bien. Nous avons la chance d'être à Blois, c'est vrai, d'être en ville et d'avoir cette capacité. Depuis l'usine est partie, et je ne dirais pas qui l'a fait partir parce qu'il fallait qu'elle parte. Maintenant, on fait des voyages, je vois aussi arriver des trucs parfois bizarres dans les demandes de voyage, je vous le dis. Je pense que, sans aller très loin, on peut aller visiter les ENS, Louis est parti, mais ce n'est pas très loin, même si c'est un sujet qui reviendra chez nous, j'en suis sûr.

Soyez attentifs, nous vous envoyons les éléments par mail dans les heures qui viennent et d'accord pour que nous fassions un point annuel au moins, mais il faudrait que nous le fassions en tout

début d'année étant donné que juste après nous commençons à parler avec la DASEN de l'organisation de la rentrée de septembre. Je pense que la bonne période serait janvier, qui n'est pas une très bonne période, mais le point est utile à ce moment-là parce qu'ensuite nous avons dans les CDEN, des éléments qui arrivent, etc. Il ne faudrait pas que nous soyons à rebours du calendrier de préparation. Évidemment, pour les familles, elles arrivent à la rentrée, elles se disent que tout est prêt, etc., pour nous c'est un travail qui démarre dès l'hiver pour préparer les rentrées à venir.

Et puis, je vous redis, la nécessité qu'on a pour que la révision de la carte pour les Provinces soit prise en compte. Dès la rentrée prochaine il faut que ce soit effectif parce que Monsieur DEPEYRE, que j'aperçois, en a marre de rajouter des trucs à chaque fois. Monsieur DEPEYRE va bientôt être embauché par le Colonel MAGNY, il fait le pompier de service, comme on dit dans les collèges souvent pour la rentrée. Pour les Provinces, je sais qu'il y a un trop-plein qu'il faut que nous arrivions à réguler autrement, il faudra effectivement que nous prenions en considération tout cela et que nous revoyions la carte, mais revoir la carte scolaire n'est jamais un exercice simple, je vous y rends attentifs, cela va râler. Les gens qui comprendront qu'on a changé la carte vont râler, mais bon, c'est comme cela, il faut qu'on le fasse. Ils seront à côté, ce sera plus logique, mais certains ne veulent pas mettre leurs enfants à Augustin pour plein de raisons, parce qu'Augustin c'est l'immense cité éducative et ils pensent que leurs petites têtes blondes pourraient être perdues là-dedans, alors que les gamins sont ravis en général, qu'on les oublie un peu !

Dossier n° 9 Solidarités, c'est Monique GIBOTTEAU.

#### **Rapport n° 9 – Solidarités**

##### **Mme Monique GIBOTTEAU**

Merci Président. Ce rapport, c'est le contenu des échanges nombreux que nous avons eus, tous ces mois passés, entre nous, et nous avons largement communiqué vers l'extérieur, que ce soit quant à l'évaluation des plans d'aide, de la convergence tarifaire, du déstockage qu'a mené Florence au niveau des dossiers PAPH. Après ces ajustements de crédits, ces ajustements de l'autorisation de programme, le budget d'investissement est porté à 1 959 487 € en dépenses. En fonctionnement, après ajustement de crédits qui se traduit par une baisse de dépenses de 1 729 139 € et une augmentation de recettes de 1 181 186 € sur le budget principal, le budget des solidarités en fonctionnement est porté à 192 186 951 € en dépenses, et à 62 491 725 € en recettes. En ajoutant la création d'un fonds, je vous le rappelle, de 150 000 € pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme et deux subventions qui s'ajoutent à titre exceptionnel, envers l'association Bio-Solidaire de 47 440 € et pour l'association équestre de Cour-Cheverny à hauteur de 10 000 €. Je vous propose d'approuver ce projet de délibération.

##### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, et tu as raison de le rappeler, pour Bio-Solidaire, nous avons pris un engagement, et Michel et Geneviève avaient beaucoup suivi ce dossier. Nous engageons plus de 47 000 €, mais c'est un beau projet, vraiment intéressant d'extension de Bio-Solidaire qui fait un super travail, à la fois sur l'insertion, mais aussi sur la structuration des filières bio, c'est important. Pour l'association équestre, nous nous y étions rendus avec Michel, je crois, et Lionella, pour un projet lié au handicap qui nous paraissait intéressant aussi, mais nous n'avions pas affecté les crédits, donc là nous proposons effectivement cette affectation de crédits qui permettra, je pense, de renforcer tout cela. Un grand merci à Florence pour le travail qui a été fait sur PAPH, nous commençons à en voir les impacts dès cette année, c'est important et cette évolution était évidemment très attendue, donc merci à tous.

Pas d'opposition, j'imagine, pas d'abstention. Pardon, une question Geneviève ?

**Mme Geneviève BARABAN**

Je voulais juste remercier mes collègues pour leur investissement parce que c'est quasiment du quotidien.

**M. LE PRÉSIDENT**

C'est sûr. Merci pour eux. Claude DENIS a le dossier n° 10.

**Rapport n° 10 – Systèmes d'information et de communication du département**

**M. Claude DENIS**

Merci Président. Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport qui prévoit pour le budget principal, en dépenses d'investissement, d'augmenter les autorisations de programme de 390 300 €, et de diminuer de 65 520 € les crédits de paiement au titre de l'exercice 2019 ; en dépenses de fonctionnement, de supprimer un crédit de 56 250 € ; pour les budgets annexes, en dépense : parc routier, de supprimer un crédit d'investissement de 2 640 €, et de fonctionnement de 300 € ; laboratoire département d'analyse, de supprimer un crédit de fonctionnement de 500 € ; services de la qualité de l'eau, d'inscrire un crédit d'investissement de 3 717 € et de supprimer un crédit de fonctionnement de 1 600 € ; l'aérodrome du Breuil, de supprimer un crédit d'investissement de 12 192 € et le fonds de solidarité logement, de supprimer un crédit de fonctionnement de 150 €.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci Claude. Pas de question, pas d'opposition ? Le dossier est adopté.  
Nous passons au 11, Catherine.

**Rapport n° 11 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant et pour risques et charges de fonctionnement**

**Mme Catherine LHÉRITIER**

Ce dossier concerne les dotations aux provisions, principalement pour risques et charges de fonctionnement, puisqu'il vous propose l'ajustement de nos provisions, à savoir le stock de provisions de créances douteuses est augmenté de 40 000 € et le stock de provisions de l'indemnisation de CET est abondé de 250 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT**

Pas d'opposition ? Délibération adoptée.  
Le 12 pour Florence DOUCET, les pertes sur créances.

**Rapport n° 12 – Pertes sur créances irrécouvrables**

**Mme Florence DOUCET**

Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint en annexe du rapport qui se traduit d'une part, par l'inscription d'un crédit de 141 183 € à la décision modificative n° 2 de 2019, et d'autre part, par l'approbation de pertes sur créances irrécouvrables pour un montant total de 141 183 €.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci Florence. Pas de question, pas d'observation ? Le dossier est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Dossier 13, Catherine, le personnel.

**Rapport n° 13 – Le personnel**

**Mme Catherine LHÉRITIER**

Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint en annexe du rapport qui prévoit les points suivants : les créations et suppressions d'emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que le tableau des emplois permanents qui en découle au 1<sup>er</sup> novembre 2019 ; les transferts de crédits entre budget et chapitre permettant de prendre en compte les différents événements intervenus durant l'année et d'assurer la réalisation des dépenses jusqu'à la fin de l'année 2019, et de prendre en compte la baisse des crédits de fonctionnement de 0,7 % du budget de personnel, soit 500 000 €, compte tenu de la maîtrise des dépenses assurée par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

**M. LE PRÉSIDENT**

On peut se féliciter de cette évolution, effectivement, parce que c'est assez rare de voir cela. Merci Catherine. Avez-vous des remarques ? Pas d'opposition ? Le dossier est donc adopté.

Il nous reste les deux derniers, la synthèse AP/CP et AE/CP sur la DM2, Claire et ensuite la synthèse financière conséquence de la DM.

**Rapport n° 14 – Situation de synthèse des AP/CP et AE/CP – Seconde décision modificative 2019**

**Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Merci Monsieur le Président. Tout le monde sera ravi de m'entendre parce que nous avons faim.

**M. LE PRÉSIDENT**

C'est cela.

**Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Concernant le dossier n° 14, il nous est proposé d'arrêter les modifications des autorisations de programme et d'engagement conformément au tableau joint en annexe au projet de délibération.

**M. LE PRÉSIDENT**

Merci. Je pense que nous avons suffisamment été éclairés par les débats que nous avons eus tout à l'heure.

**Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Je pense.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Pas d'opposition ou d'abstention ? Je vous remercie. La délibération est adoptée et nous passons au dernier dossier pour ce matin, la synthèse financière de la seconde DM.

### **Rapport n° 15 – Synthèse financière de la seconde décision modificative 2019**

#### **Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Merci Monsieur le Président. Concernant cette synthèse financière de la seconde décision modificative 2019, mes chers collègues, je vous rappelle brièvement les contours définitifs de cette décision modificative. Elle s'équilibre de façon consolidée, en dépenses et en recettes, à 8 493 014 €, elle concerne le budget principal pour 8 107 852 €, le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse pour 3 011 €, le budget annexe du service de la qualité de l'eau pour 2 117 €, le budget annexe du fonds solidarité logement à hauteur de 11 884 €, les montants du budget annexe du parc routier se neutralisent à zéro, et enfin le budget annexe de l'aérodrome du Breuil pour 368 150 €.

Les recettes sont augmentées de 10 199 052 € en section de fonctionnement, et de 780 962 € en investissement. Parallèlement, les décisions de fonctionnement enregistrent une diminution de 103 156 €, et les crédits d'investissement diminuent de 458 503 €. Je vous précise également que l'équilibre de cette décision modificative entraîne une diminution de 2 487 000 € sur le volume d'emprunts inscrits et déjà longuement débattus. En conclusion, je vous propose d'adopter cette décision modificative et de fixer son niveau de vote au chapitre.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci Claire. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Abstention de Benjamin. Merci. La DM est approuvée avec une abstention.

Merci à toutes et à tous pour ces débats fructueux et importants. Nous nous retrouverons très vite pour la suite de nos débats budgétaires. Pour ceux qui peuvent, nous nous retrouvons pour le déjeuner, rapidement et ensuite nous passerons à la suite de notre programme pour la journée. Merci beaucoup. Bonne semaine à tous et pour ceux qui vont à Bourges, nous nous retrouverons peut-être, nous nous croiserons au moment des débats à l'ADF.

*(La séance est levée à 13 h 15).*